

Les marches entre Anjou et Bretagne (22)



UP21-00 Un paysage bocager sur de grandes ondulations nord-ouest/sud-est aux crêtes boisées (Grand-Auverné)

Ce plateau bocager se caractérise par de grandes ondulations nord-ouest/sud-est allant des crêtes boisées aux vallons humides. Ce paysage tisse à toutes les échelles la trame bocagère soulignant l'orientation des vallées. Dans les grandes forêts sur les crêtes est-ouest et les fonds de vallons, les masses arborées se font plus enveloppantes et referment le paysage. Serpenteant sous une épaisse ripisylve, l'eau fut très tôt utilisée pour les moulins et l'industrie sidérurgique. Terre de culture et terre de pâture, le sol est aussi ici le minéral et la pierre dont l'exploitation marque le paysage par un riche patrimoine industriel et minier. L'architecture traditionnelle reflète toute la richesse géologique du sous-sol (schistes ardoisiers et autres pierres bleues, grès ocre, gneiss). Les volumes bâtis et les modèles architecturaux mêlent les types bretons, angevins et mayennais. Ainsi dans l'architecture on lit toute la complexité de ce territoire des marches de Bretagne.

Sur les plateaux le bocage tend à s'ouvrir au profit des grandes cultures. Aussi, les bâtiments industriels, les zones pavillonnaires et les bâtiments d'élevage prennent une place de plus en plus importante dans le paysage. Ce paysage est aujourd'hui ponctué par les parcs éoliens qui jouent par leur monumentalité avec les grandes ondulations du relief.

Pour en savoir plus sur l'unité dans son contexte régional

Les représentations culturelles des paysages de Pays profond (paysages ruraux) ([lien vers article représentations culturelles régionales](#))

La famille de paysage : Plateaux bocagers mixtes



1 Un relief ondulé avec des crêtes boisées ponctuées de bourgs qui jouent des covisibilités de clocher à clocher (Saint-Clément-de-la-Place)



2 Des paysages forestiers qui marquent les lignes de crête (Riaillé)



3 Des vallées marquées aux coteaux boisés ou bocagers: la vallée du Don (Moisdon-la-Rivière)



4 Un paysage de bocage qui souligne les ondulations du relief et s'ouvre sur les zones les plus planes (Abbaretz)



5 Des activités d'extraction encore très présentes dans le paysage (Saint-Aubin-des-Châteaux)



6 Des éléments du passé industriel qui offrent aujourd'hui une autre lecture du paysage : promontoire du terril d'Abbaretz (Abbaretz)

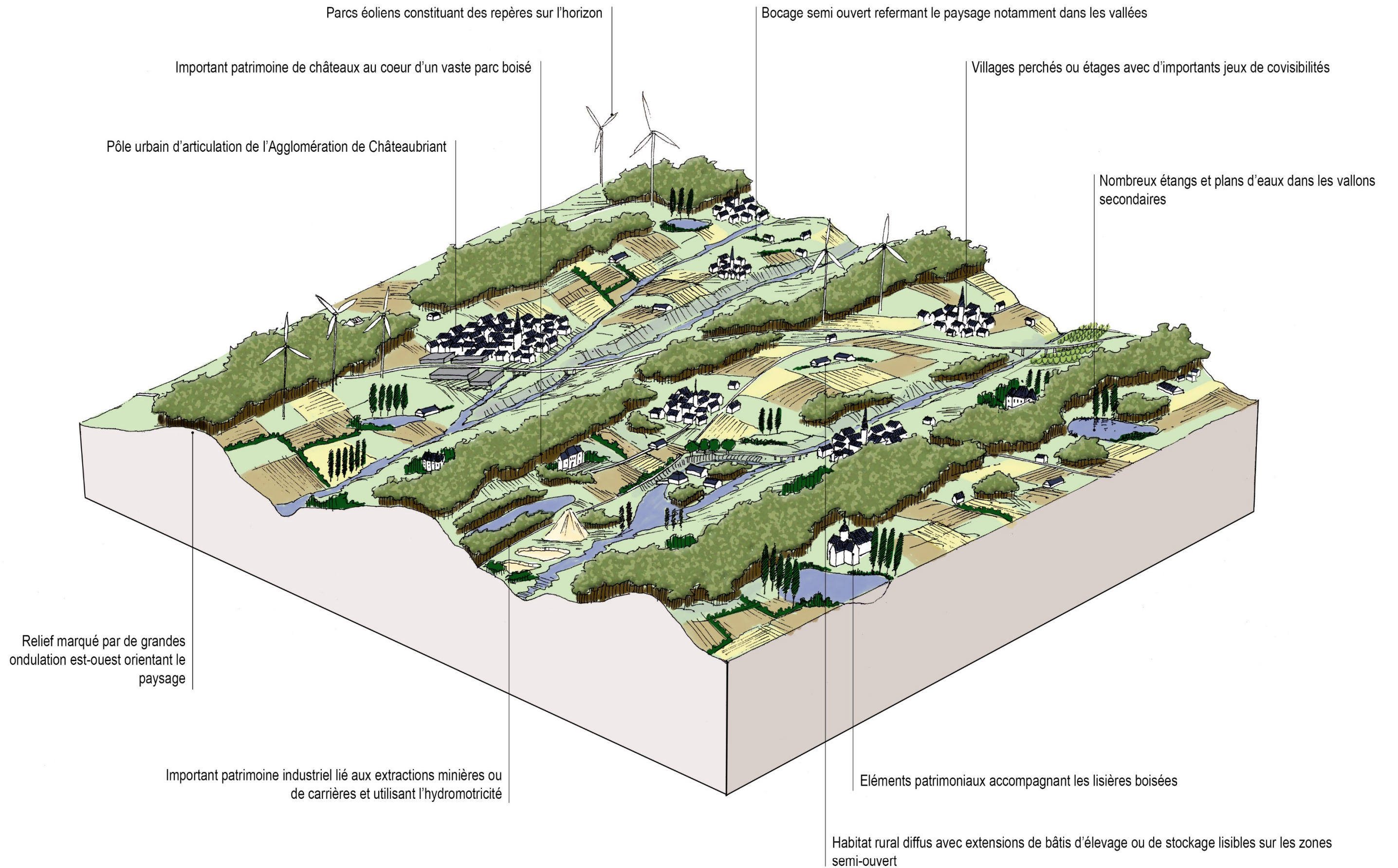


7 Une maille bocagère qui tend à s'ouvrir révélant les franges urbaines pavillonnaires (Renazé)



8 Des entrées de ville marquées par l'affichage publicitaire et le traitement des franges pavillonnaires (Châteaubriant)

Bloc-diagramme de l'unité paysagère des marches entre Anjou et Bretagne (22)



Les marches entre Anjou et Bretagne

Ce plateau bocager se caractérise par de grandes ondulations nord-ouest/sud-est allant des crêtes boisées aux vallons humides. Ce paysage tisse à toutes les échelles la trame bocagère soulignant l'orientation des vallées. Dans les grandes forêts sur les crêtes est-ouest et les fonds de vallons, les masses arborées se font plus enveloppantes et referment le paysage. Serpentant sous une épaisse ripisylve, l'eau fut très tôt utilisée pour les moulins et l'industrie sidérurgique. Terre de culture et terre de pâture, le sol est aussi ici le minerai et la pierre dont l'exploitation marque le paysage par un riche patrimoine industriel et minier. L'architecture traditionnelle reflète toute la richesse géologique du sous-sol (schistes ardoisiers et autres pierres bleues, grès ocre, gneiss). Les volumes bâtis et les modèles architecturaux mêlent les types bretons, angevins et mayennais. Ainsi dans l'architecture on lit toute la complexité de ce territoire des marches de Bretagne.

Sur les plateaux le bocage tend à s'ouvrir au profit des grandes cultures. Aussi, les bâtiments industriels, les zones pavillonnaires et les bâtiments d'élevage prennent une place de plus en plus importante dans le paysage. Ce paysage est aujourd'hui ponctué par les parcs éoliens qui jouent par leur monumentalité avec les grandes ondulations du relief.

5 Les vallées du Castelbriantais

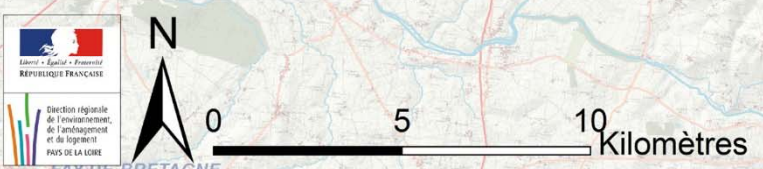
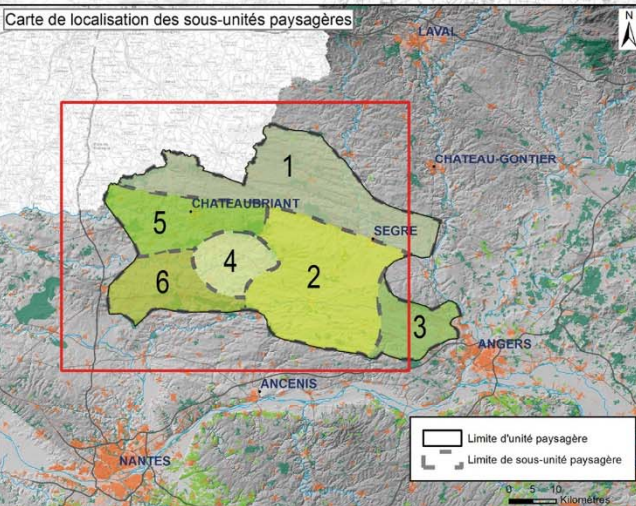
- Jeux d'ondulations nord-ouest/sud-est, souvent relayés par des petites vallées secondaires avec implantation de l'agglomération de Châteaubriant sur l'une de ces crêtes.
- Carrefour viare de Châteaubriant qui se distingue par ses paysages urbains et sa ceinture d'activités.
- Paysage bocager plus refermé des vallées (la Chère, la Brutz, la Verzée et le Néant) où les ruisseaux affluents présentent des retenues d'eau et un riche patrimoine de moulins.
- Repères marquants sur les crêtes et coteaux cultivés : vieux moulins, clochers des bourgs perchés, bâti agricole d'élevage, éoliennes, silos et châteaux d'eau.

4 Le plateau ouvert du Don

- Relief moins marqué qui dessine un large plateau creusé par de nombreuses petites vallées (qui impriment la direction dominante de l'unité, notamment le val de Don amont).
- Ouverture importante du paysage sur les plateaux, où la maille bocagère est très lâche, laissant apparaître les repères paysagers (lignes de crêtes boisées, clochers et moulins, châteaux d'eau, installations industrielles).
- Passage des vallées marqué par un resserrement de la topographie et une abondance de végétation cadrant les vues.
- Coteaux marqués par des aplombs rocheux de grandes bandes boisées ou de landes.
- Concentration des éléments patrimoniaux industriels identitaires (forges) se concentrant dans la vallée du Don.

6 Les crêtes habitées du Don

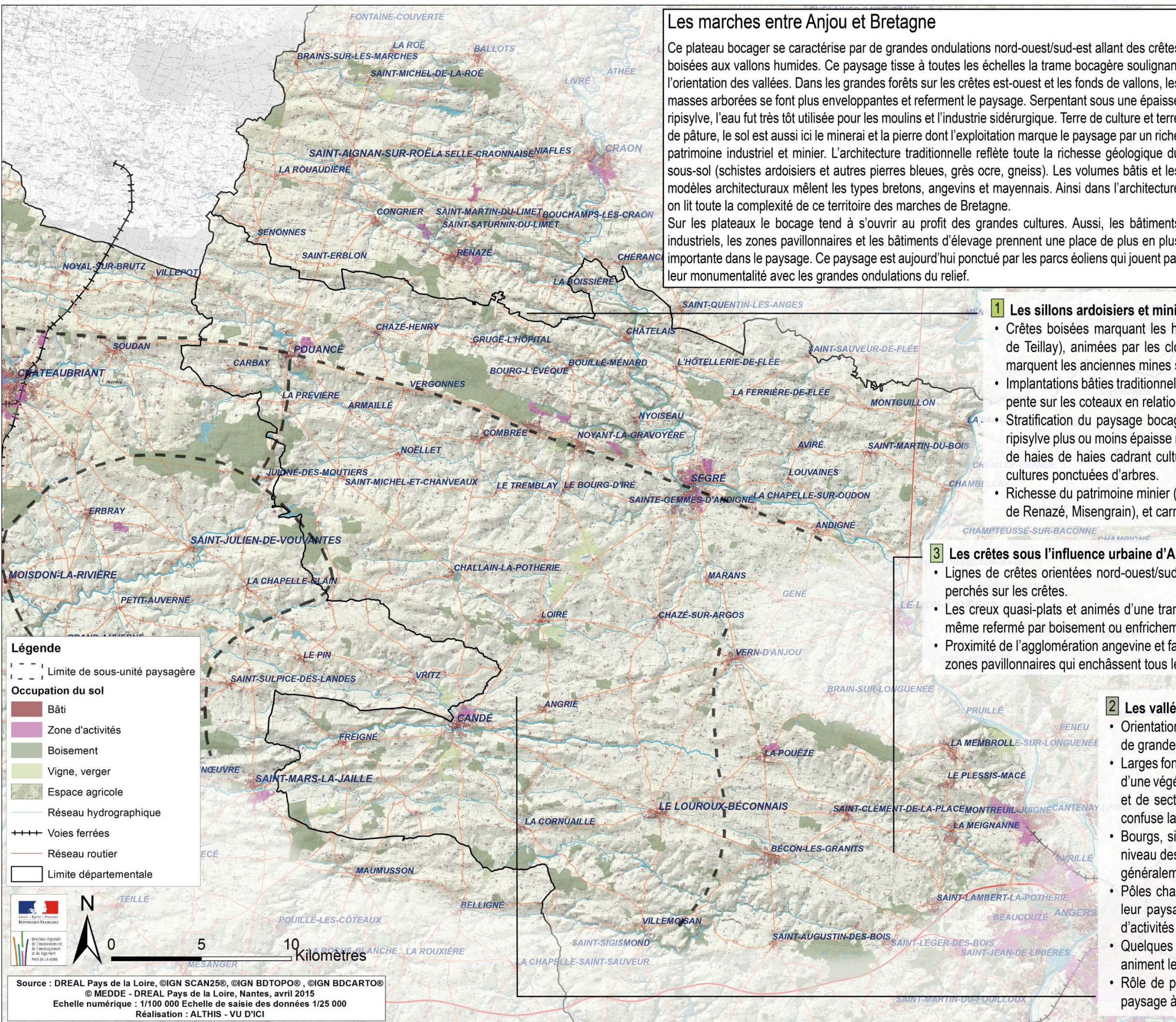
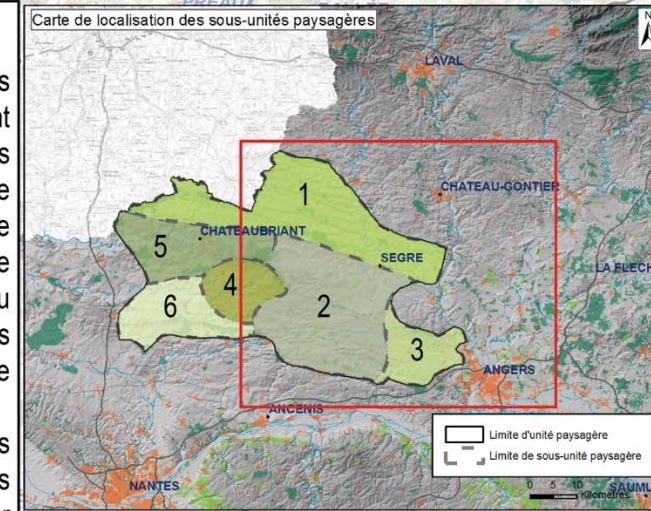
- Sous-unité s'articulant autour de la vallée du don et de son affluent le Ruisseau de Sauzignac qui, à partir de Moisdon-La-Rivière, prennent une amplitude beaucoup plus importante qu'à l'amont.
- Ondulations du relief nord-ouest/sud-est de grande amplitude soulignée par la trame bocagère et les boisements.
- Grande crête au sud marquée par l'ensemble boisé rassemblant les forêts d'Ancenis et de Saint-Mars-la-Jaille.
- Lignes de crête supportant l'essentiel du bâti ancien mais aussi récent s'articulant sur une trame viare quadrillée suivant le relief.
- Fonds de vallées, larges et inondables, abritant un important patrimoine industriel représenté par des forges et des carrières (repère marquant du terroir d'Abbaretz, offrant un large panorama sur l'ensemble du territoire).



Les marches entre Anjou et Bretagne

Ce plateau bocager se caractérise par de grandes ondulations nord-ouest/sud-est allant des crêtes boisées aux vallons humides. Ce paysage tisse à toutes les échelles la trame bocagère soulignant l'orientation des vallées. Dans les grandes forêts sur les crêtes est-ouest et les fonds de vallons, les masses arborées se font plus enveloppantes et referment le paysage. Serpentant sous une épaisse ripisylve, l'eau fut très tôt utilisée pour les moulins et l'industrie sidérurgique. Terre de culture et terre de pâture, le sol est aussi ici le minerai et la pierre dont l'exploitation marque le paysage par un riche patrimoine industriel et minier. L'architecture traditionnelle reflète toute la richesse géologique du sous-sol (schistes ardoisiers et autres pierres bleues, grès ocre, gneiss). Les volumes bâtis et les modèles architecturaux mêlent les types bretons, angevins et mayennais. Ainsi dans l'architecture on lit toute la complexité de ce territoire des marches de Bretagne.

Sur les plateaux le bocage tend à s'ouvrir au profit des grandes cultures. Aussi, les bâtiments industriels, les zones pavillonnaires et les bâtiments d'élevage prennent une place de plus en plus importante dans le paysage. Ce paysage est aujourd'hui ponctué par les parcs éoliens qui jouent par leur monumentalité avec les grandes ondulations du relief.



Légende

- Limite de sous-unité paysagère
- Occupation du sol**
- Bâti
- Zone d'activités
- Boisement
- Vigne, verger
- Espace agricole
- Réseau hydrographique
- ++++ Voies ferrées
- Réseau routier
- Limite départementale



Source : DREAL Pays de la Loire, ©IGN SCAN25®, ©IGN BDTOPO®, ©IGN BDCARTO®
 © MEDDE - DREAL Pays de la Loire, Nantes, avril 2015
 Echelle numérique : 1/100 000 Echelle de saisie des données 1/25 000
 Réalisation : ALTHIS - VU D'ICI

1 Les sillons ardoisiers et miniers

- Crêtes boisées marquant les horizons (et la limite régionale pour les forêts d'Araize et de Teillay), animées par les clochers qui signalent les bourgs et des chevalements qui marquent les anciennes mines sur les crêtes.
- Implantations bâties traditionnelles respectant la direction générale du relief localisées à mi pente sur les coteaux en relation directe avec les fonds de vallée.
- Stratification du paysage bocager : Réseau bocager pâturé dans les vallées avec une ripisylve plus ou moins épaisse masquant le cours d'eau ; sur les coteaux, trame distendue de haies de haies cadrant cultures et pâtures ; sur le plateau, paysage ouvert grandes cultures ponctuées d'arbres.
- Richesse du patrimoine minier (mines de fer de Brutz, de Nyoiseau) et ardoisier (carrières de Renazé, Misengrain), et carrières encore très présentes dans le paysage.

3 Les crêtes sous l'influence urbaine d'Angers

- Lignes de crêtes orientées nord-ouest/sud-est parfaitement marquées et structurantes avec bourgs perchés sur les crêtes.
- Les creux quasi-plats et animés d'une trame bocagère équilibrée qui semble ici très préservée, voir même refermé par boisement ou enrichissement de certaines prairies.
- Proximité de l'agglomération angevine et facilités de desserte induisant un très fort développement de zones pavillonnaires qui enchâssent tous les bourgs de la sous-unité.

2 Les vallées du Sud Segréen

- Orientation du relief lisible avec des ondulations plus amples entre de grandes crêtes boisées (nord-ouest/sud-est) espacées.
- Large fonds de vallons, à topographie plus variable, avec alternance d'une végétation dense issue de la trame bocagère de qualité variable et de secteurs totalement remembrés et dénudés qui rendent plus confuse la lecture générale de la structure identitaire.
- Bourgs, signalés par leur clocher, implantés dans les « creux » au niveau des vallonnements secondaires, avec une silhouette urbaine généralement discrète dans la végétation.
- Pôles charnières de Segré, Candé et Pouancé se distinguant par leur paysage urbain structuré sur des vallées et par leur ceinture d'activités aux bâtiments souvent imposants et lisibles de loin.
- Quelques manoirs, chapelles, châteaux et moulins ponctuent et animent le paysage.
- Rôle de points d'appels des éoliennes de Freigné qui dominent le paysage à l'ouest de la sous-unité.

1. Les limites et continuités paysagères

Cette vaste unité paysagère à la fois trans-départementale et trans-régionale trouve sa cohérence dans la structure orientée du relief souvent relayées par de grandes crêtes boisées ou de landes. C'est lorsque cette orientation du relief s'atténue de manière nette ou progressivement que le changement de paysage s'opère.

Au nord et au sud, l'unité est clairement délimitée par de grandes crêtes boisées orientées est/ouest:

- au sud, la longue lisière de la forêt d'Ancenis marque la limite avec le val d'Erdre aval; cette ligne boisée marquante est relayée sur la crête de l'Auxence en Maine-et-Loire ponctuée par les Bois de Rougé, de Charmerai et des Loges pour se terminer sur la Forêt de Bécon.

- au nord, les forêts d'Araize et de Teillay marquent l'horizon (et la limite de la Loire Atlantique, l'unité se continuant plus au nord). C'est véritablement la forêt de la Guerche relayée en Mayenne par le Bois de Saint-Michel et la forêt de Craon qui terminent l'unité.



UP22-10-1 Crête boisée de la forêt d'Ancenis qui marque la limite sud de l'unité (Grand-Auverné)

A l'ouest, la limite de l'unité est beaucoup plus subtile et progressive. Les caractères identitaires des paysages des deux unités paysagères voisines (les marches entre Anjou de Bretagne et les vallées des marches de Bretagne) se fondent graduellement: l'orientation des lignes de force du relief s'infléchit progressivement, la composition des haies bocagères change également (les conifères et notamment les pins apparaissent dans les haies), l'implantation du bâti devient plus diffuse.

Il s'agit d'une véritable transition paysagère très douce qui se traduit par un changement d'ambiances progressif.



UP22-10-2 Une transition douce du paysage lisible par l'apparition des conifères dans le bocage et les boisements et une modification sensible de l'amplitude du relief (Sion-les-Mines)

A l'est, le relief orienté des marches entre Anjou et Bretagne s'atténue progressivement en franchissant la vallée de l'Oudon. Elle se termine sur le coteau ouest de la Mayenne.



UP22-10-3 La forêt de Craon, dernière crête forestière orientée marquant la limite nord des marches entre Anjou et Bretagne (Ballots)

Une transition douce s'opère vers le plateau faiblement ondulé autour du Lion-d'Angers au nord de la Forêt de Longuenée. Au sud-est, les marches entre Anjou et Bretagne se terminent sur la frange urbaine de l'agglomération angevine.



UP22-10-04 la silhouette urbaine de l'agglomération angevine qui marque l'horizon est des ondulations bocagères des marches entre Anjou et Bretagne (La Meignanne)

Les continuités paysagères vers les départements voisins :

L'unité paysagère du bocage du Haut-Anjou s'inscrit, sur sa frange ouest, en continuité de l'unité paysagère des crêtes de Bain-de-Bretagne, identifiée dans l'atlas de paysages de l'Ille et Vilaine : «*Les reliefs plissés créent une succession d'unités de perception d'un paysage rural bocager, cadré par des crêtes boisées et ponctué par des bourgs et des villages implantés sur les hauteurs.*». Ces caractères, tels qu'ils sont décrits de manière synthétiques dans l'atlas des paysages d'Ille-et-Vilaine (lien cliquable : <http://paysages-ille-et-vilaine.fr/spip.php?article76>), correspondent à ceux de l'unité des marches entre Anjou et Bretagne.

Correspondance avec les atlas de paysages précédents

Les marches entre Anjou et Bretagne correspondent à la réunion d'unités départementales qui se correspondent et sont en continuité l'une par rapport à l'autre :

- Les marches de Bretagne orientales dans l'atlas des paysages de Loire-Atlantique (2011)
- Le Segréen dans l'atlas des paysages de Maine-et-Loire (2002)
- Le Pays Ardoisier dans l'atlas des paysages de Mayenne (1999). La limite de cette unité a été déplacée vers le nord dans la mesure où les orientations du relief structurant le paysage se prolonge jusqu'à la Forêt de Craon.

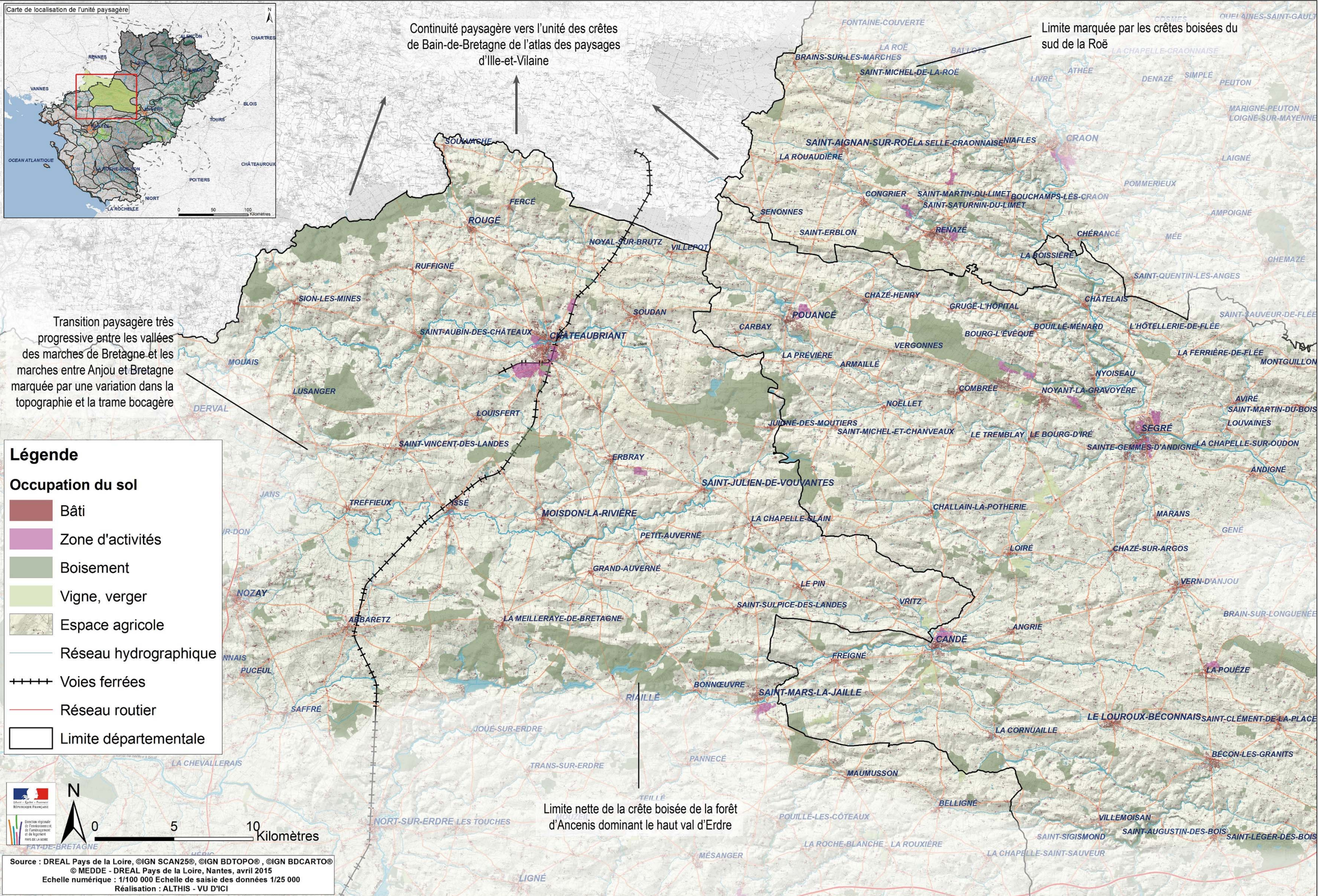
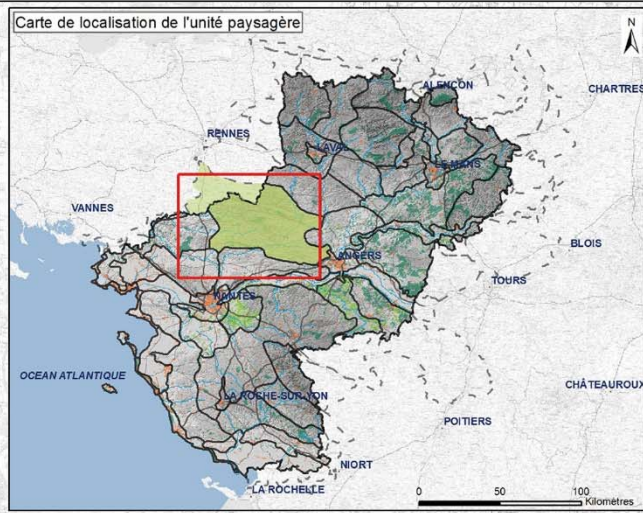
Lien PDF avec :

- ***[l'Atlas des paysages de la Mayenne 1999](#)***

- ***[l'Atlas des paysages de Maine-et-Loire 2002](#)***

- ***[l'Atlas des paysages de Loire-Atlantique 2011](#)***

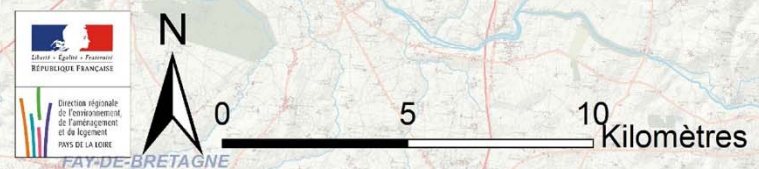
Carte des limites et des continuités de l'unité paysagère des marches entre Anjou et Bretagne (22) : Partie Ouest



Légende

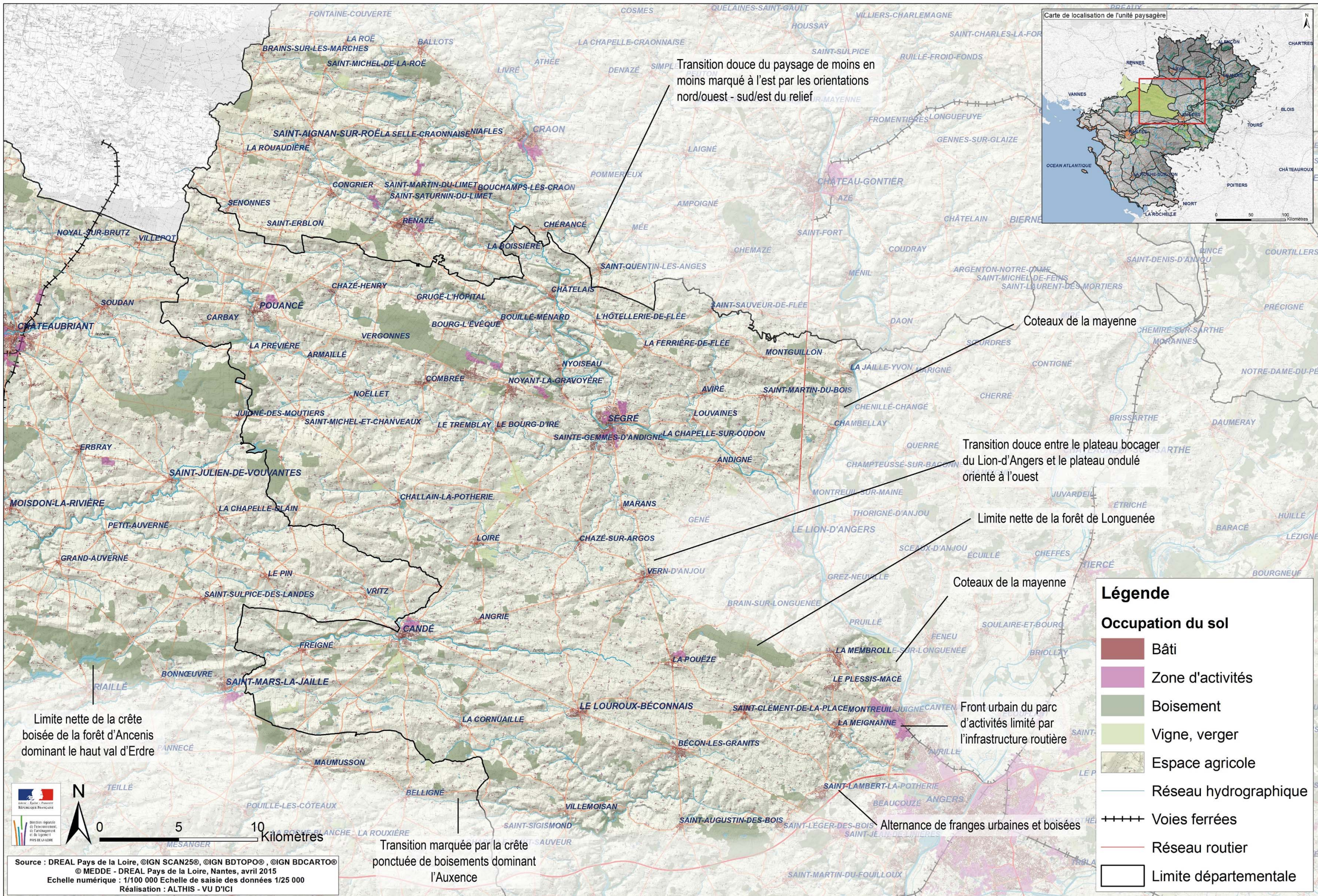
Occupation du sol

- Bâti
- Zone d'activités
- Boisement
- Vigne, verger
- Espace agricole
- Réseau hydrographique
- Voies ferrées
- Réseau routier
- Limite départementale



Source : DREAL Pays de la Loire, ©IGN SCAN250®, ©IGN BDTOPO®, ©IGN BDCARTO®
 © MEDDE - DREAL Pays de la Loire, Nantes, avril 2015
 Echelle numérique : 1/100 000 Echelle de saisie des données 1/25 000
 Réalisation : ALTHIS - VU D'ICI

Carte des limites et des continuités de l'unité paysagère des marches entre Anjou et Bretagne (22) : Partie Est



Transition douce du paysage de moins en moins marqué à l'est par les orientations nord/ouest - sud/est du relief

Coteaux de la mayenne

Transition douce entre le plateau bocager du Lion-d'Angers et le plateau ondulé orienté à l'ouest

Limite nette de la forêt de Longuenée

Coteaux de la mayenne

Front urbain du parc d'activités limité par l'infrastructure routière

Transition marquée par la crête ponctuée de boisements dominant l'Auxence

Limite nette de la crête boisée de la forêt d'Ancenis dominant le haut val d'Erdre

Légende

Occupation du sol

- Bâti
- Zone d'activités
- Boisement
- Vigne, verger
- Espace agricole
- Réseau hydrographique
- Voies ferrées
- Réseau routier
- Limite départementale

2. Les caractères des marches entre Anjou et Bretagne

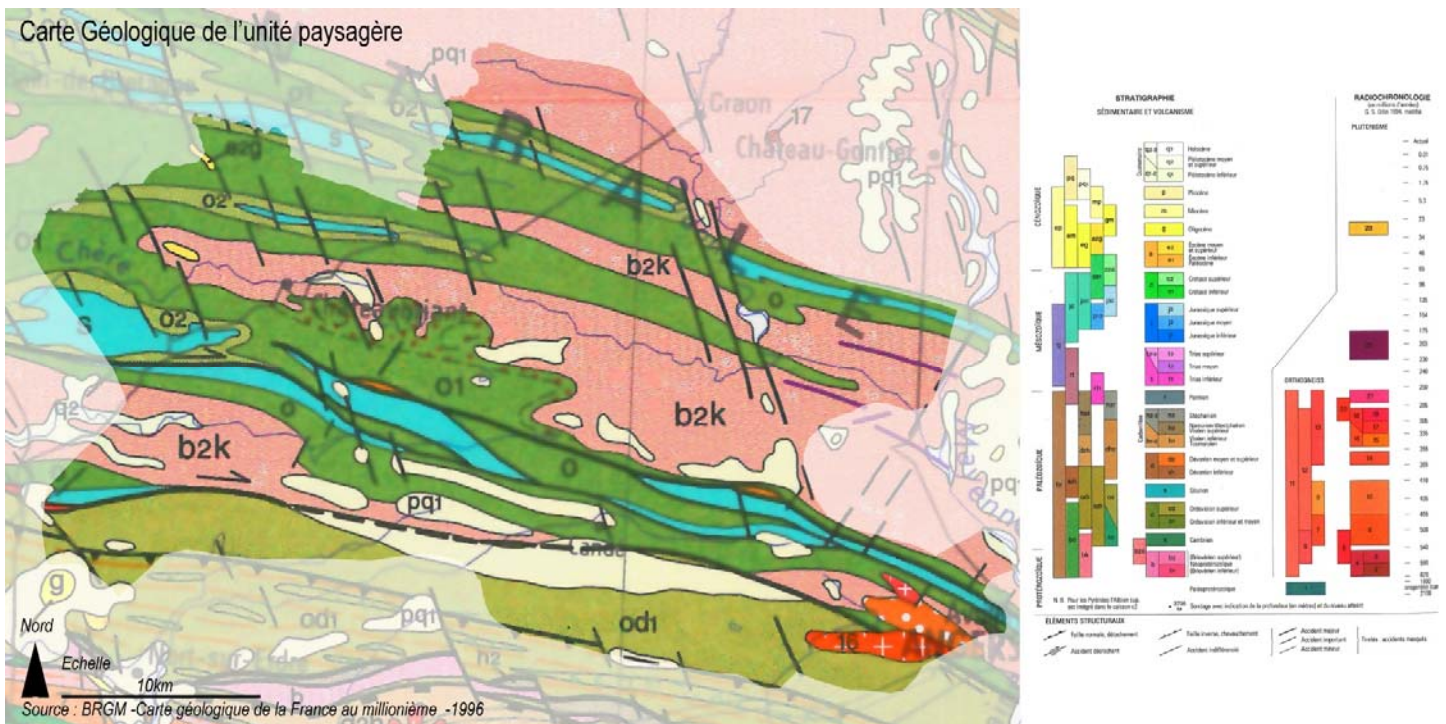
Sources :

Atlas des paysages de la Mayenne (1999), de Loire-Atlantique (2011), de Maine-et-Loire (2002)

2.1 Un paysage sur un relief en « tôle ondulée », clairement orienté nord-ouest/sud-est

Une histoire géologique fondatrice d'un paysage orienté

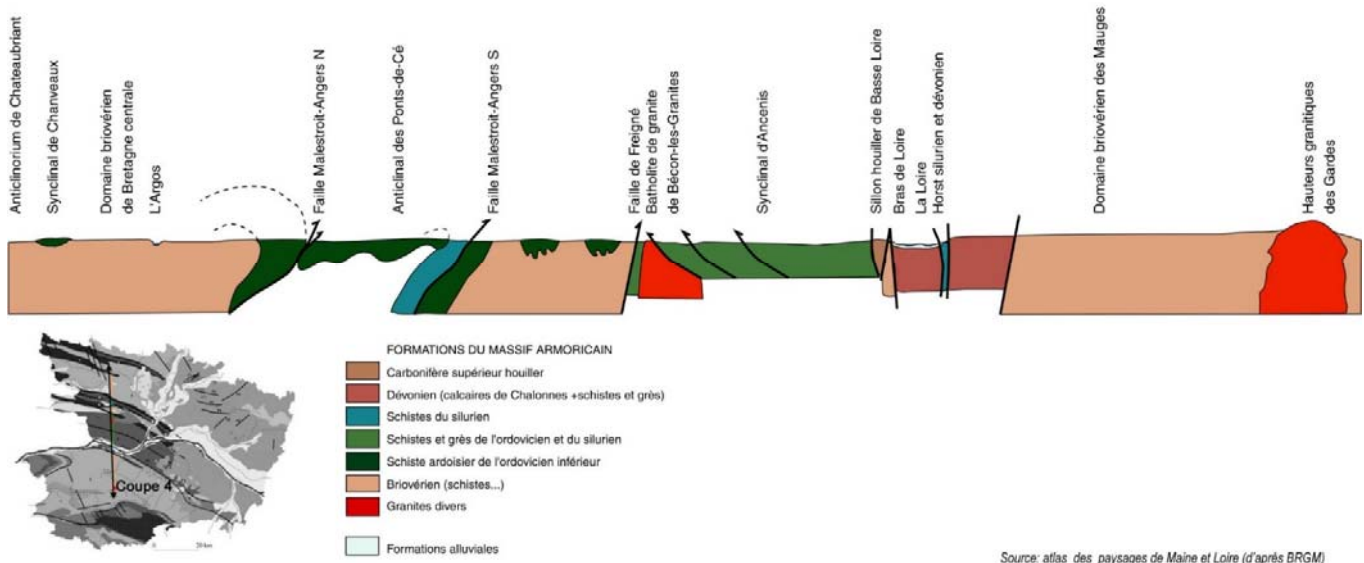
La présence d'un socle précambrien renvoie à des épisodes très anciens de l'histoire géologique qui remontent à plus de 600 millions d'années. A cette époque, l'atlantique n'existait pas et la région qui correspond aujourd'hui à la Bretagne était dans une période importante d'orogénèse (formation de massif montagneux).



UP22-20-01 Carte géologique de l'unité paysagère (source BRGM)

Ainsi se met en place une véritable "cordillère ligérienne" qui, bien qu'elle soit totalement érodée, laisse transparaître aujourd'hui ses racines clairement orientées est/ouest. Les épisodes de transgression marine ultérieurs, notamment à l'Ordovicien (- 450 millions d'années), ont amené les grès avec des intercalations de minerais de fer dont l'exploitation va marquer beaucoup plus tard le paysage. La formation des Alpes va faire rejouer ce vieux socle en le fracturant sur des directions nord-ouest/sud-est, les failles vont ainsi ré-accrocher les racines des vieux plis et l'érosion va redessiner progressivement les reliefs dégagant les grès qui forment aujourd'hui ces crêtes alignées.

COUPE GEOLOGIQUE DE PRINCIPE NORD/SUD SUR LE SEGREEN ET LES MAUGES



UP22-20-02 Coupe géologique de principe nord/sud sur le Segréen et les Mauges (Source : atlas des paysages de Maine-et-Loire)

Par ailleurs, les dépôts de schistes et de schistes ardoisiers sur les sites de Noyant La Gravoyère, Combrée, La Pouèze, Renazé ont fait l'objet d'une exploitation importante (mines bleues et mines de fer).

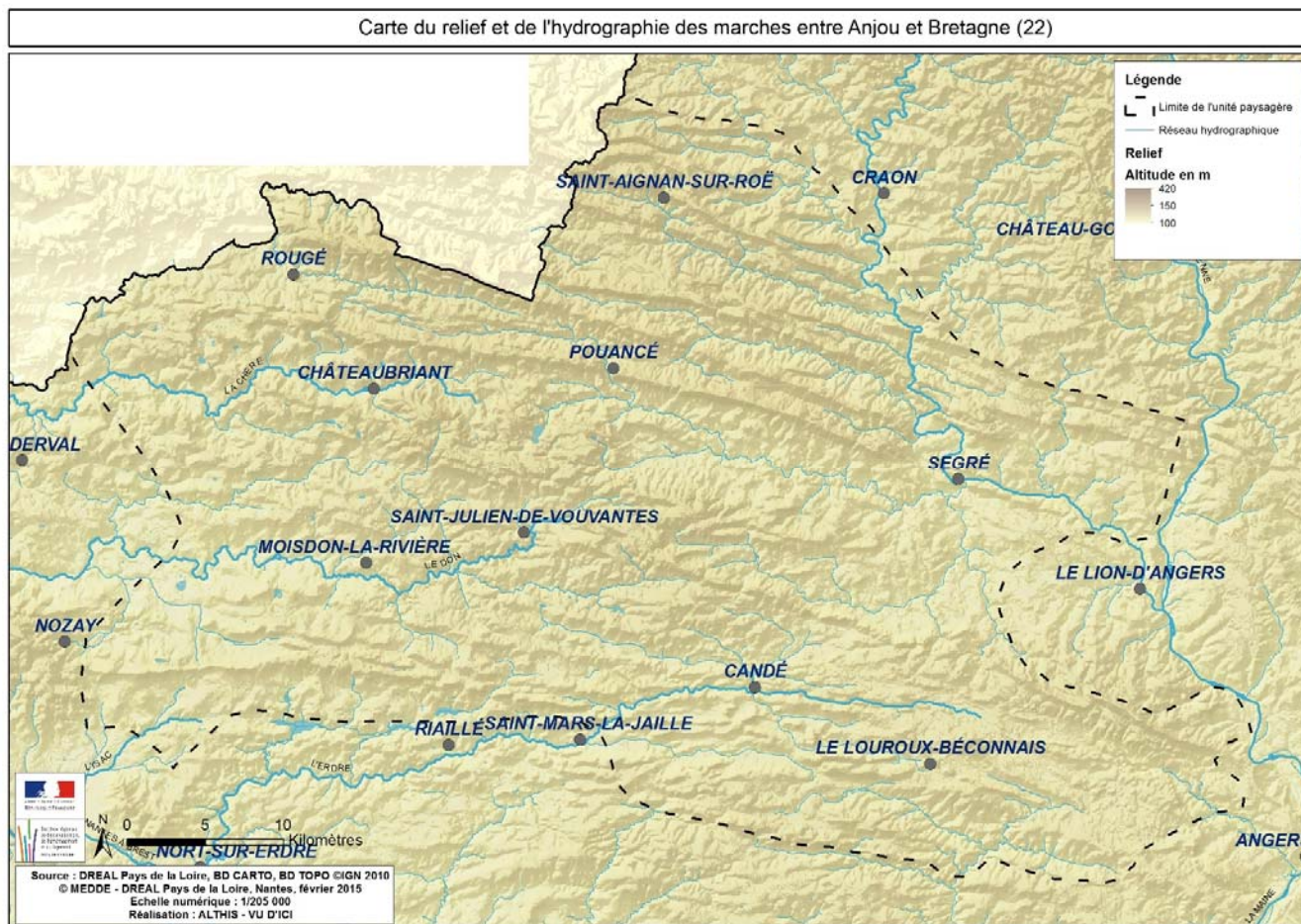


UP22-20-031 Repères paysagers sur le segréen constitué par les anciens chevalements des mines de fer du Bois II (Nyoiseau)



UP22-20-032 Front de taille des ardoisières de Misengrain émergeant de la trame bocagère (Noyant-la-Gravoyère)

Un relief « en tôle ondulée » qui oriente la structure du paysage



UP22-20-04 Carte du relief de l'unité paysagère

Schématiquement, le relief de cette unité donne au paysage un aspect de tôle ondulée: une succession de vallons et de crêtes orientés nord-ouest/sud-est créent de véritables phénomènes d'alternances dans le paysage.



UP22-20-04 Vue du val de Petit Don, dominé par la crête de la forêt d'Ancenis, depuis la crête du Moulin de Rochemort (Grand Auverné)

Ainsi contrastent les belvédères sur les crêtes offrant de larges panoramas sur le paysage et les vues cadrées des vallées où succèdent les ambiances intimistes. Avec ces grandes ondulations du relief, la notion de covisibilités est très présente dans ce paysage. Ainsi, les vestiges de moulins à vents qui jalonnaient autrefois ces crêtes constituent encore aujourd'hui avec les clochers des repères forts sur l'horizon. L'important chevelu de cours d'eau dans les vallées encaissées est quant à lui exploité depuis longtemps par les retenues d'eau des moulins et les lavoirs qui constituent un patrimoine riche encore présent.



UP22-20-05 Ancien moulin de Rochemort marquant la crête du Grand-Auverné

Une perception de ce paysage orienté conditionnée par le sens de sa découverte

La direction de découverte du paysage joue de façon considérable sur les impressions laissées par ce dernier et sur la lisibilité du paysage de l'unité :

La perception paysagère nettement influencée par cette dynamique génère des phénomènes d'alternances très forts quand on traverse les marches entre Anjou et Bretagne du nord vers le sud et au contraire une perception très homogène et régulière quand on le traverse d'est en ouest :

- La découverte par une direction perpendiculaire aux lignes structurantes dévoile un paysage ouvert très lisible, très structuré, très organisée qui joue sur l'alternance entre les paysages en 'creux' (ambiance de vallons d'échelle plus intime) et ceux en hauteur d'échelle majestueuse. Le regard joue et se laisse porter par la kyrielle de relais visuels qui s'offrent à lui : village, formations végétales, habitat rural dispersé, patchwork de textures et de couleurs dessiné par les champs et cultures



UP22-20-06 Un paysage bocager qui se lit sur les ondulations du relief dans les perceptions nord/sud du paysage (Bouillé-Ménard)

- La découverte de ce paysage par une direction parallèle aux lignes structurantes est quant à elle très différente si l'on se trouve sur une ligne de crête ou au contraire dans un creux. Dans le premier cas, le paysage s'offre visuellement de part et d'autre de la ligne de crête, révélant la structure très forte et les lignes de crête successives. Dans le second cas en revanche, les ambiances paysagères sont moins franches, plus confuses, plus ou moins harmonieuses. Le paysage est semi-ouvert à fermé. Les fonds sont parfois très plats (exemple au sud de l'unité) et parfois ondulés ... Il n'existe pas de constante, pas d'ambiance majeure.



UP22-20-07 Une lecture plus confuse du paysage dans l'axe des vallons bocagers (Bouillé-Ménard)

2.2 Des boisements et une trame bocagère qui structurent l'espace agricole dans le sens du relief

Des lignes de crêtes boisées

Un des éléments marquants de cette unité est la présence de grands ensembles boisés sur les crêtes du relief. Les sols étant plus pauvres sur ces terres hautes des crêtes gréseuses, la valorisation agronomique n'était pas véritablement rentable. Les landes, puis les forêts se sont donc largement développées sur ces crêtes.



UP22-20-08 Des boisements et forêts qui soulignent les crêtes gréseuses et marquent l'horizon (Sion-les-Mines)

On retrouve ainsi, les ambiances remarquables de forêts de feuillus (chênes, châtaigniers et hêtres) tamisant la lumière au gré des saisons et les pinèdes plus graphiques aux couleurs sombres clairement lisibles dans le paysage. Si les paysages forestiers sont propices à la promenade, ils sont par ailleurs le lieu d'activités de loisirs. Ils constituent également une ressource importante pour le bois d'œuvre mais aussi le bois de chauffage (les activités métallurgiques anciennes sur ce territoire étaient très consommatrices de bois).



UP22-20-09 contraste d'ambiance forestière entre la forêt de feuillus d'Ancenis (Riaillé) et les conifères de la forêt de Juigné (Juigné-des-Moutiers)

Une trame bocagère semi-ouverte qui souligne et structure les pentes

L'unité est dominée par l'élevage, avec à la fois une tradition de production de viande bovine et de volailles notamment autour de Châteaubriant, des élevages porcins et volaillers en hors sol et ovins à l'est, et une production laitière sur le reste du territoire. Cela se traduit par un paysage de bocage avec une trame de haies encore très dense par endroits à l'est et au nord de l'unité notamment. Dans cette trame de haies alternent pâtures et cultures dont les surfaces de plus en plus grandes tendent à ouvrir la maille bocagère. Cette dynamique agricole est relayée dans les pôles urbains principaux qui présentent une activité agro-industrielle autour de la transformation de des productions agricoles (viande notamment).



UP22-20-10 Une trame bocagère qui souligne les ondulations du relief (La-Meignanne)

Sur les pentes et ondulations les plus fortes, les haies soulignent dans le sens de la pente les reliefs des coteaux ou marquent les courbes de niveau. Cette trame végétale superposée au jeu topographique engendre des écrans végétaux successifs, plans visuels dynamiques et agréables constituant un paysage de qualité.

Les versants moins pentus des coteaux ou les plateaux sont soulignés quant à eux par une trame bocagère beaucoup plus distendue où la polyculture domine sur l'élevage. Là les vues sont plus longues et ouvertes et les silos y constituent de véritables points de repères.



UP22-20-11 Sur les zones les plus planes une trame bocagère plus distendue qui révèle le bâti rural et les silos liés aux cultures (Vern-d'Anjou)

La végétation spécifique des fonds de vallées humides et des prairies inondables suit également la structuration est/ouest du paysage. Ainsi se distinguent par leurs couleurs spécifiques, la finesse de leur feuillage les saules, les frênes, les noisetiers et les aulnes qui composent l'essentiel de la ripisylve. Ils laissent place au chêne dans les haies bocagères au réseau relativement dense des prairies inondables ou sur les versants plus abrupts des vallées où ils sont ourlés de landes.

Pour en savoir plus sur les paysages de bocage

2.3 Une spécificité paysagère liée à l'industrie minière et des carrières



Loin de constituer un caractère identitaire du paysage, les signes visibles des activités minières et des carrières constituent des particularités importantes sur l'ensemble de l'unité, dont les fronts de taille et les chevalements sont encore bien lisibles dans le paysage.

A partir du XVIII^{ème} siècle, la mise en œuvre de la technique des hauts-fourneaux participe à un nouvel essor de l'activité métallurgique, qui permet de « rentabiliser » les nombreuses forêts de l'unité. De nombreux sites de forges apparaissent dans le paysage notamment au niveau des principales vallées où l'on utilisait à la fois l'énergie hydraulique et les ressources en boisements. C'est le cas notamment des forges de Moisdon-la-Rivière dont on lit encore aujourd'hui l'activité intense au regard des éléments architecturaux qui ont perduré, grâce notamment au classement du site.

UP22-20-12 Paysage patrimonial industriel du site classé des Forges Neuves (Moisdon-la-Rivière)

L'arrivée du coke comme combustible et de la machine à vapeur révolutionne encore une fois les techniques de la métallurgie et donne notamment naissance à la forge de la Jahotière à d'Abbaretz. L'exploitation des richesses du sous-sol donne par ailleurs naissance à l'une des curiosités de l'unité, la montagne d'Abbaretz, terril issu de la mine d'étain à ciel ouvert exploité jusque dans les années 1950.



UP22-20-13 Paysage singulier du terril d'Abbaretz qui offre un point de vue privilégié sur l'ensemble des marches entre Anjou et Bretagne

Si les sites ardoisiers ne sont plus en activité, les marches entre Anjou et Bretagne sont encore aujourd'hui marquée par de nombreux sites d'extraction à ciel ouvert et d'infrastructures de carrières : les premiers contrastent généralement sur la palette verdoyante du bocage par des couleurs franches et nettes ocres de leur front de taille, les seconds imposent des volumes bâtis impressionnants. (Exemples : Chazé-Henry – Saint-Michel-et-Chanveaux - La Cornuaille – Saint-Aubin-des-Châteaux – Erbray)

Ce patrimoine industriel se traduit aussi plus indirectement dans l'organisation de certains bourgs qui présentent des formes urbaines spécifiques des secteurs miniers (de type coron) : alignement des maisons toutes identiques sur des voiries larges. (Exemple : Noyant-La-Gravoyère - Bel-Air – Combrée - Nyoiseau)



UP22-20-14 Corons de la Cité du Bois II (Nyoiseau)

2.4 Un habitat rural traditionnellement diffus et intégré à un cadre végétal

Un habitat diffus typique du bocage

Sur ce territoire traditionnellement d'élevage, le troupeau est véritablement le noyau du système d'organisation de l'espace rural. Le bâti s'implante de manière diffuse au cœur des prairies et cultures délimitées par la trame bocagère. En dehors des bourgs très denses, l'exploitation est isolée et souvent à l'écart des voies de distribution.



UP22-20-15 Une implantation diffuse du bâti dans le bocage avec des volumes qui s'implantent de manière linéaire les uns par rapport aux autres (Noyant-la-Gravoyère)

Les fermes traditionnelles sont d'ampleurs variables, parfois très modestes et petites, parfois vastes et cossues. L'organisation des volumes les uns par rapport aux autres, souvent de manière linéaire à l'instar des longères bretonnes, offre toujours un équilibre végétal bâti agréable.

Des matériaux de construction homogènes

Schistes et ardoises constituent les principaux matériaux de construction. Ils sont souvent enduits (matériaux locaux) avec un entourage des ouvertures souvent en briques et exceptionnellement en tuffeau (XIXe) signe de richesse du propriétaire (provenant du Saumurois).



UP20-22-16 Schistes, grès et gneiss mis en œuvre dans l'architecture traditionnelle ou dans les palis de clôture



UP20-22-17 Des entourages de tuffeau qui rappellent la proximité de l'Anjou blanc (Saint-Clément-de-la-Place)

Ces matériaux sombres confèrent à la maison un aspect sévère, rappelant la maison du pays de Rennes. Les habitations adoptent un plan en longueur, regroupant habitations et dépendances au sein du même bâtiment, avec parfois des appentis de part et d'autre de la construction principale. Le plus souvent, la construction ne présente qu'un seul niveau avec un grenier. On observe un léger exhaussement de la toiture au-dessus des lucarnes, et souvent des linteaux en poutres de bois.



UP22-20-18 Typologies architecturales des marches entre Anjou et Bretagne (Sources : Atlas des paysages de Loire-Atlantique et de Maine-et-Loire)

Un bâti agricole contemporain plus prégnant dans le paysage

L'évolution du système de cultures et des techniques agricoles a engendré la construction de nouvelles dépendances, volumes parallélépipédiques souvent en bardage métallique clair (bâtiment de stockage ou d'élevage hors sol). Ces bâtiments ont contrairement à l'habitat traditionnel des volumes imposants et massifs, des couleurs claires qui contrastent fortement avec le bâti traditionnel ont un impact visuel très marquant, notamment sur les secteurs où la trame bocagère est moins dense. De même le développement des grandes cultures sur les plateaux s'est accompagné de la mise en place de silos qui constituent aujourd'hui de véritables points de repère dans le bocage.



UP22-20-19 Des bâtiments d'élevage qui accompagnent les anciens corps de fermes et se distinguent par leur volume et leurs matériaux de construction (La Selve-Craonnaise)

Un patrimoine de châteaux qui se distingue par la dimension de ses parcs

Si le paysage des marches entre Anjou et Bretagne est principalement marqué par le patrimoine industriel, il est également ponctué d'importants châteaux (qui s'ils sont peu nombreux n'en sont pas moins imposants). Peu visibles à première vue, ils se distinguent avant tout par l'importance de leur domaine et leur parc. On perçoit d'abord la présence d'une longue allée bordée d'un double alignement qui s'étire dans la campagne pour se terminer sur une grille monumentale ou une longue perspective ouverte dans un

boisement. Flanqués de bois voir s'appuyant sur des forêts, les imposantes façades ne se découvrent souvent qu'au dernier moment ou dans l'enfilade d'une longue perspective.



UP22-20-20 Perspective de l'allée boisée marquant l'axe du Château de la Motte Glain (La Chapelle-Glain)



UP22-20-21 Château de la Villenière adossé de deux ensembles boisés (La Pouëze)

2.5 Des forteresses des marches de Bretagne au maillage actuel de pôles urbains

La frontière des marches de Bretagne



L'unité appartient au Moyen-Âge à la Marche de Bretagne. Apparue au VIII^{ème} siècle, la Marche de Bretagne est une zone stratégique, espace d'échanges économiques, sociaux et culturels, mais aussi terrain d'affrontements et de rivalités entre ducs de Bretagne et rois de France. Une ligne de forteresses s'érige alors de Dol-de-Bretagne à Pornic en passant par Fougères, Vitré ou Clisson (côté breton), à laquelle répondent côté français les places fortes du Mont-Saint-Michel, Pouancé, Tiffauges ou Noirmoutier.

UP22-20-22 Château de Châteaubriant et carte des forteresses des marches de Bretagne (Source : Atlas des paysages de Loire-Atlantique)

Au cœur de cette « frontière » aujourd'hui oubliée, les châteaux de Châteaubriant et Pouancé, marquent sur leur promontoire dominant la vallée le paysage des anciennes villes « frontière » des marches de Bretagne. Ces villes sont très tôt devenues des zones d'échange économique majeures.



UP22-20-23 Forteresse de Pouancé dominant la vallée de la Verzée (Pouancé)

Témoignent de cette histoire non seulement les forteresses majeures mais aussi un patrimoine historique à la fois matériel et immatériel : abbayes, foires, forêts, manoirs, routes, ou même la toponymie. Aujourd'hui le territoire est encore maillé de pôles urbains qui se distinguent des bourgs de l'unité non seulement par leur concentration économique mais aussi par les paysages résolument urbains de leur centre : Segré, Châteaubriant, Pouancé, Candé.

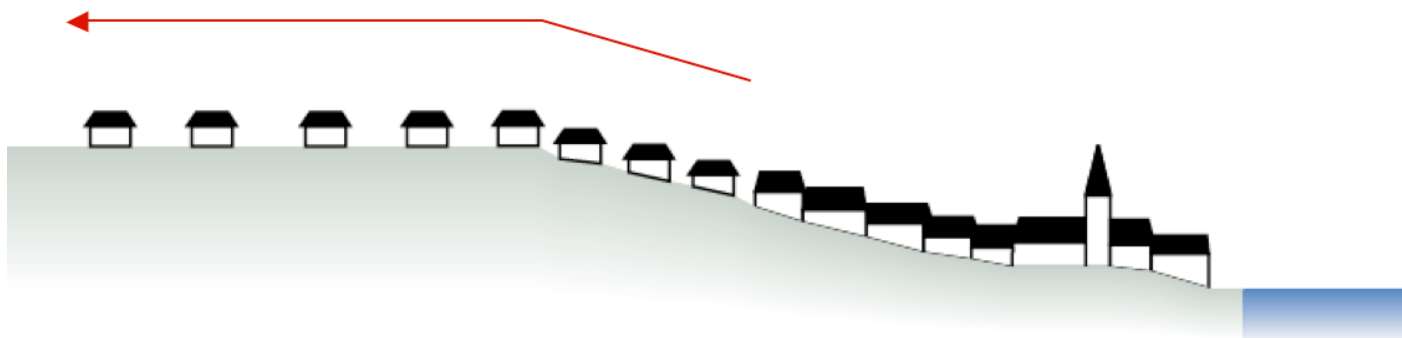
Des bourgs repères sur les crêtes ou à l'accroche des vallées

Au Sud-Ouest de l'unité, on remarque que l'implantation des bourgs et hameaux s'effectue plutôt en crête, comme dans le cas de la commune d'Abbaretz ou de Freigné.



UP22-20-24 Bourg perché de Freigné, un repère sur les crêtes qui marque l'horizon (Freigné)

Au Nord de l'unité, les bourgs sont souvent structurés sur les cours d'eau, à l'exemple de Saint Aubin des Châteaux.



UP22-20-25 Principe de développement linéaire sur les plateaux et les pentes douces en continuité urbaine avec le noyau ancien implanté sur les vallées



UP22-20-26 Bourg de Saint-Mars-la-Jaille implanté sur la haute vallée de l'Erdre à l'articulation des marches entre Anjou et Bretagne et les contreforts ligériens vers l'Erdre et le Segréen

Un réseau d'infrastructures marquantes

Le réseau routier est structuré en étoile autour de Châteaubriant. L'axe majeur est la RN 171, liaison est-ouest qui relie Saint-Nazaire à Laval. La D775, liaison Angers-Rennes, constitue également un axe de desserte majeur de l'unité. Ces axes constituent des vecteurs de diffusion du développement urbain important (cf. volet dynamique des paysages).

Le réseau ferré en fonctionnement se limite au tronçon Châteaubriant-Rennes. La ligne Nantes Châteaubriant est actuellement réexploitée sous forme d'un tram-train.

Il est à noter que de nombreux sites d'implantation d'éoliennes sont en projet sur l'unité, venant renforcer une offre déjà relativement présente dans le paysage. Cela se traduit par des jeux de covisibilités déjà bien lisibles d'un parc à l'autre. A ce titre, on peut parler aujourd'hui de paysage éolien qui se distingue des autres unités.



UP22-20-27 Parc éolien marquant les crêtes du nord de l'unité (Issé)

Rubrique patrimoine :

- **Lien vers le chapitre 15-20-10 les paysages institutionnalisés**
- **Patrimoine naturel sur le site de la DREAL - Base communale :** <http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique5>
- **Patrimoine site et paysages sur le site de la DREAL - Base communale :** <http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique6>

Cette page permet aussi d'accéder aux deux sites suivants :

- [l'Atlas des Patrimoines du Ministère de la Culture](#)
- [les Bases Architecture et Patrimoine du Ministère de la Culture](#)

Rubrique Trame verte et bleue :

Lien vers le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) des Pays de la Loire : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/trame-verte-et-bleue-a1761.html>

3. Les sous-unités paysagères des marches entre Anjou et Bretagne

Cette unité paysagère se caractérise par un relief ondulé orienté souligné par une trame bocagère plus ou moins dense s'accrochant sur des crêtes boisées. Les variations dans la perception de ces paysages tiennent principalement à la lisibilité des orientations du relief, à la densité de la trame bocagère, à la richesse et la lisibilité du patrimoine industrialo-minier, à l'implantation des bourgs et à la lisibilité de la pression urbaine des agglomérations ou des axes sur les bourgs. Ainsi 6 sous-unités paysagères se distinguent :

- Les sillons ardoisiers et miniers
- Les vallées du Sud segréen"
- Les crêtes sous l'influence urbaine d'Angers
- Le plateau ouvert du Don
- Les vallées du Castelbriantais
- Les crêtes habitées du Don

[Lien vers la carte de l'unité paysagère du bocage du Haut-Anjou](#)

3.1 Les sillons ardoisiers et miniers

Cette sous-unité exprime nettement les caractères de l'unité. On y retrouve l'alternance de vallées et de crêtes qui suivent cette direction de manière très lisible. Ponctuellement, on retrouve des petites vallées perpendiculaires qui perturbent localement l'organisation générale du paysage en constituant du coup un micro paysage spécifique comme la Brutz. Cette petite vallée se singularise par ailleurs par son paysage minier et assure la transition vers les crêtes de Bain-de-Bretagne (unité paysagère de l'atlas des paysages d'Ille-et-Vilaine). Les crêtes boisées de la forêt d'Araize et du bois de Telay assurent un cloisonnement visuel qui sépare de manière lisible les régions Bretagne et Pays-de-la-Loire.



UP22-30-11 Grandes ondulations orientées nord-ouest/sud-est soulignées par la végétation (Renazé)

Ce socle paysager est animé par la ponctuation des repères que constituent les bourgs, et plus particulièrement leur clocher, qui s'implante sur les crêtes (ou sur la rupture de pente des coteaux). Cela se traduit par de fortes relations de covisibilités parfois très lointaines.



Les implantations bâties traditionnelles respectent la direction générale du relief (qui correspond à une implantation optimale par rapport à l'ensoleillement naturel et à la topographie) et sont principalement localisées à mi pente sur les coteaux en relation directe avec les fonds de vallée. Outre l'orientation, on a donc dans cette unité une véritable stratification du paysage.



Ainsi en partie basse, au fond de vallée, on retrouve souvent un paysage plus fermé, cloisonné par le réseau bocager fermant d'anciennes prairies pâturées humides. Aujourd'hui, le réseau bocager est souvent relativement altéré mais subsiste toujours une ripisylve plus ou moins épaisse masquant le cours d'eau. Sur les coteaux, il ne reste en général que quelques haies bocagères bordant les anciens chemins creux ou des alignements d'arbres trahissant les anciennes haies. Sur le plateau, les grandes cultures ponctuées de quelques arbres isolés ou alignés d'anciennes haies laissent le paysage complètement ouvert.



UP22-30-12 Ambiances paysagères de l'unité

Cette sous-unité est fortement marquée par la richesse du patrimoine minier (mines de fer de Brutz, de Nyoiseau) et ardoisier (carrières de Renazé, Misengrain). Cela se traduit par les chevalements qui pointent sur l'horizon des crêtes boisées, par les quartiers de corons près de la mine ou autour des bourgs voisins et par le paysage singulier des terrils d'ardoises sur lesquels ne poussent que les bouleaux. L'activité d'extraction est encore très présente dans le paysage avec notamment les carrières de roche massive.



UP22-30-13 Paysage singulier des ardoisières désaffectées colonisées par les bouleaux (renazé)



UP22-30-14 Repères des chevalements surplombant les boisements de crête sur la mine du Bois II (Nyoiseau)

3.2 Les vallées du Sud Segréen



Sur la structure paysagère marquée de l'unité, les fonds de vallons présentent dans ce secteur, un paysage confus et hétérogène avec alternance d'une végétation dense issue de la trame bocagère de qualité variable et de secteurs totalement remembrés et dénudés. De plus, entre les lignes de crêtes majeures, les zones en « creux » ne présentent pas une topographie homogène mais au contraire un réseau d'ondulations successives plus ou moins prononcées, qui rendent plus confuse la lecture générale de la structure identitaire. Cette alternance engendre des échelles de paysages différentes et une lecture plus difficile dès que l'on quitte les lignes de crêtes. Le degré d'ouverture du paysage n'est pas constant, parfois très fermé avec les vues très courtes bloquées par les écrans végétaux successifs et imbriqués de la trame bocagère ou au contraire un paysage très ouvert dévoilant des lignes de crêtes très sensibles et nues.

UP22-30-21 vue sur la chapelle du vieux bourg de St Sulpice des Landes ponctuant les ondulations du relief

Les bourgs sont implantés dans les « creux » (c'est-à-dire entre les lignes de crêtes majeures), au niveau des vallonnements secondaires. Leur clocher constitue généralement un point d'appel mais leur silhouette reste généralement discrète. Implantés en charnière en périphérie de la sous-unité, les pôles de Segré, Candé et Pouancé se distinguent par leur paysage urbain structuré sur des vallées et par leur ceinture d'activités aux bâtiments souvent imposants et lisibles de loin. Quelques manoirs, chapelles, châteaux et moulins ponctuent et animent le paysage et jouent le rôle de points d'appels et relais visuels. Ce sont principalement les éoliennes de Freigné qui dominent le paysage à l'ouest de la sous-unité.



UP22-30-22 Paysage urbain de Segré structuré autour de la vallée de l'Oudon

3.3 Les crêtes sous l'influence urbaine d'Angers

L'ossature des marches entre Anjou et Bretagne est ici très claire et très lisible. Les lignes de crêtes orientées nord-ouest/sud-est sont parfaitement marquées et structurantes. Les creux sont, quant à eux, plats et animés d'une trame bocagère équilibrée : jeux de transparence, de cadres et de fenêtres, mise en scène du paysage. La trame bocagère semble ici très préservée, voir même se refermer par boisement ou enrichissement de certaines prairies. Les ruisseaux serpentent au cœur de ces « creux », soulignés par une ligne végétale sinueuse. Harmonie, équilibre se dégagent de ce paysage caractérisé par une échelle humaine, une ambiance reposante et apaisante.



UP22-30-31 Des bourgs perchés dont le clocher constitue un repère sur la crête bocagère (Saint-Clément-de-la-Place)

Les villages sont perchés sur les lignes structurantes. Leur urbanisation s'étage sur le coteau, dominé par l'église, l'influence architecturale de l'Anjou se fait ressentir dans les encadrements de fenêtre en tuffeau. Des relations visuelles très fortes existent de bourg à bourg, renforcées par des liaisons routières directes : Dans l'axe de la voie se situe le clocher du village vers lequel on se dirige et à l'arrière celui du village que l'on vient de quitter (exemple : entre La Pouéze, Bécon-les-Granits et Saint-Augustin-des-Bois). De par leur position et leur implantation, ces bourgs présentent des lisières très sensibles notamment au niveau de la ligne de crête et sur la pente du coteau.



UP22-30-32 Des franges urbaines d'activités qui modifient la perception du bourg dans le lointain (Bécon-les-Granits)



La proximité de l'agglomération angevine et les facilités de desserte ont valu aux bourgs de la sous-unité un très fort développement de zones pavillonnaires qui enchâssent voir masquent aujourd'hui les centres anciens. C'est véritablement cette dynamique résidentielle qui distingue fortement cette sous-unité des vallées du Sud Segréen.

UP22-30-33 Des extensions pavillonnaires marquant la périphérie du bourg et composant de nouvelles entrées d'agglomération (La Pouéze)

3.4 Le plateau ouvert du Don

Cette sous-unité se caractérise par un relief moins marqué qui dessine un large plateau creusé par de nombreuses petites vallées (qui impriment la direction dominante de l'unité, notamment le val de Don amont). Les lignes topographiques permettent de séparer bien distinctement les petites vallées du plateau dans lequel elles s'insèrent. Le plateau est parcouru par de faibles ondulations qui vont tour à



tour cacher ou dévoiler le paysage, rythmant les voies de circulation et ménageant des espaces de respiration visuelle

UP22-30-41 Un plateau ouvert avec des jeux de covisibilités entre les clochers (Grand Auverné)

Cette relative planéité est marquée par une ouverture importante du paysage. Sur les plateaux, la maille bocagère est très lâche et ne se limite parfois qu'aux bas-côtés de la route. Cela donne un espace ouvert qui offre les vues sur le lointain et laisse apparaître franchement les repères paysagers que sont les lignes de crêtes, les masses boisées et les autres éléments anthropiques, tels que châteaux d'eau ou installations industrielles importantes.



UP22-30-42 Un plateau ouvert sur les repères paysagers (parc éolien et carrière d'Erbray)

A contrario, les vallons dégagent des ambiances intimistes. Le passage des vallées est marqué par un resserrement de la topographie et une végétation plus importante que sur le plateau. On retrouve ainsi sur les aplombs rocheux de grandes bandes boisées ou de landes. Les vues se trouvent fortement raccourcies et cadrées par les coteaux. La ripisylve se caractérise par des arbres et des buissons de moindre taille qui permettent de suivre la ligne du cours d'eau et créent des ambiances intimistes. L'absence de boisement sur certains coteaux permet des vis-à-vis des hauteurs, mettant les vallées en perspective dans le grand paysage auquel elles appartiennent. La vallée du Don est particulièrement intéressante du fait qu'elle concentre les éléments historiques identitaires de cette unité paysagère.



UP22-30-43 Ambiance fermée de la vallée du Don amont (Grand-Auverné)



UP22-30-44 Ancien site industriel des Forges Neuves et bocage à palis de schiste dans la vallée du Don (Moisdon-La-Rivière)

Même si l'habitat se regroupe au sein de bourgs denses, la sous-unité est marquée par un habitat épars de type pavillonnaire en zone rurale. En périphérie, de nombreuses fermes et de petits hameaux se distinguent, privilégiant les hauts de relief pour s'implanter. On y retrouve notamment, d'anciens moulins qui se posent en repère dans le paysage.

3.5 Les vallées du Castelbriantais



UP22-30-51 Agglomération de Châteaubriant structurée sur les ondulations du relief

C'est véritablement dans cette sous-unité que s'expriment tous les caractères identitaires de l'unité. De manière très lisible dans le paysage, on y retrouve les jeux d'ondulations nord-ouest/sud-est, souvent relayés par des petites vallées secondaires. L'agglomération de Châteaubriant s'est d'ailleurs directement implantée sur l'une de ces crêtes qui répond aux crêtes boisées qui encadrent le territoire de la sous-unité. Le paysage est refermé sur lui-même, tourné vers ses vallées (la Chère, la Brutz, la Verzé et le Néant).

Sur ces vallées et sur les ruisseaux affluents se succèdent en chapelets, les retenues d'eau qui font tourner les moulins et alimentent les nombreux étangs. Autrefois, le rôle des étangs était purement fonctionnel, ils prennent aujourd'hui des fonctions de loisirs importantes, notamment auprès des bourgs ou des centres urbains. L'alternance des vallées et des crêtes donne dans ce paysage tout son sens à l'expression "aller par monts et par vaux".



UP22-30-52 Réseau bocager sur la vallée de la Chère dominée par le bourg de Saint-Aubin-des-Châteaux



Dans les méandres des vallées, le bocage est encore relativement dense. Il cloisonne l'espace et referme un peu plus les vues. Seuls émergent les vieux moulins, les clochers des bourgs perchés, les éoliennes, les silos et les châteaux d'eau. Sur les hauts de coteaux, les pentes sont moins fortes autorisant plus facilement la mécanisation de la culture, ce qui se traduit par une ouverture plus importante de la maille bocagère.

Dans ce contexte bocager plus ouvert, les nouvelles extensions agricoles apparaissent plus fortement. Les anciens corps de fermes sont adossés de hangars métalliques et de bâtiments d'élevage longilignes et colorés. Les ensembles bâtis sont plus imposants et plus lisibles dans le paysage.

UP22-30-53 extensions agricoles récentes, une architecture plus industrielle qui jalonne les paysages ruraux

Edifié sur une butte de schiste et de grès, le château de Châteaubriant marque en repère la cité médiévale au cœur de l'agglomération castelbriantaise. Véritable axe commercial protégé, la vieille ville charme aujourd'hui par ses ambiances intimistes de vieilles rues bordées de maisons à colombages et jalonnées de porches et de portes. Les extensions urbaines récentes notamment vers la gare et les grands axes routiers offrent aujourd'hui un tout autre paysage. Les importantes zones industrielles et commerciales donnent une lecture plus monumentale de la ville avec un important jalonnement publicitaire. Les quartiers étroits et denses du centre sont aujourd'hui entourés d'importantes zones pavillonnaires.

UP22-30-54 Châteaubriant - noyau urbain au cœur de la sous-unité paysagère



3.6 Les crêtes habitées du Don

Cette unité s'articule autour de la vallée du don et de son affluent le Ruisseau de Sauzignac qui, à partir de Moisdon-La-Rivière, prennent une amplitude beaucoup plus importante qu'à l'amont. Leur gabarit s'approche de celui de l'unité voisine.



UP22-30-61 Vue sur la campagne depuis le terril d'Abbaretz



UP22-30-62 Paysages forestiers de la Forêt d'Ancenis

Ce paysage se distingue par des ondulations du relief Est/Ouest de plus grande amplitude. Cela se traduit non seulement dans le relief mais aussi dans toutes les autres composantes paysagères. La végétation suit les lignes de crête en s'appuyant notamment sur l'ensemble boisé rassemblant la forêt d'Ancenis et la forêt de Saint-Mars-la-Jaille. Quelques petits boisements habitent les hauts de crête mineurs, entrecoupés par des parcelles cultivées. Un maillage bocager assez lâche lie l'ensemble.

Les lignes de crête supportent l'essentiel du bâti ancien mais aussi récent, tandis que les fonds de vallées, larges et inondables, abritent un important patrimoine industriel représenté par des forges et des carrières. L'activité extractive se manifeste également dans le paysage, via le terril d'Abbaretz, témoin des anciennes mines d'étain, depuis lequel il est possible d'avoir un large panorama sur l'ensemble du territoire.



UP22-30-63 Crête urbanisée d'Abbaretz



La voirie présente un maillage assez orthogonal : les voies principales sont perpendiculaires aux vallées et les voies de dessertes, sur lesquelles s'alignent le bâti, suivent l'orientation Est/Ouest. Le bâti forme des structures linéaires denses aux cours orientées vers le sud et s'adosse parfois au coteau comme le manoir du site du Grand Val.

UP22-30-64 Site du manoir du Grand Val sur la vallée du Petit Don (Grand-Auverné)

4. Les dynamiques paysagères

Pour en savoir plus sur la dynamique des paysages à l'échelle régionale :

[Lien sur la dynamique régionale](#)

Sources :

- *Dossier Etude de l'Atlas de paysages de Maine et Loire (1999 – 2001), volet dynamique réalisé par le Laboratoire du département de géographie de l'université d'Angers (Jean-Baptiste HUMEAU et Hervé DAVODEAU)*

4.1 Exemple d'évolution caractéristique de l'unité sur le secteur de Pouancé

Dans le cadre de l'analyse des dynamiques paysagères, pour chaque unité paysagère, un secteur particulier est choisi de manière à caractériser, en tant qu'échantillon représentatif de l'unité, une large partie des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Cette analyse s'appuie notamment sur la comparaison des données cartographiques et des photographies aériennes à différentes époques données. Ce zoom est représentatif mais non exhaustif des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Les dynamiques de l'unité qui ne s'illustrent pas à travers cet exemple sont donc détaillées à la suite. La présence des forges

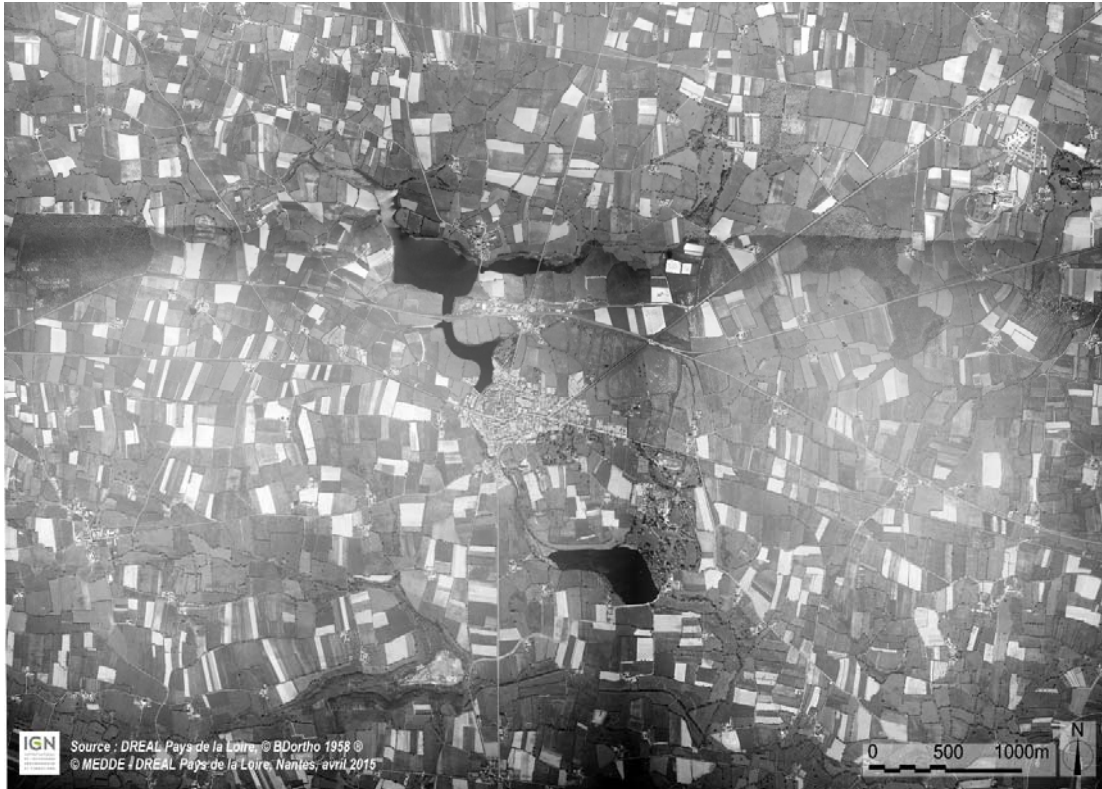
Une implantation à la croisée des chemins

Le lieu d'habitation primitif de Pouancé semble se situer dans le bourg de Saint Aubin, situé au nord du bourg, datant probablement du VIII^e siècle. La place forte de style motte féodale, pour des raisons défensives, fut construite à environ 1 km au sud du bourg de Saint-Aubin, sur un éperon de schiste rocheux. Un bourg médiéval s'y développa et à la fin du XIII^e siècle, on construisit les premières tours du château fort et on fortifia le bourg. Le site développe ainsi sur une position stratégique, à la croisée des axes reliant Angers à Rennes et Châteaubriant à Laval. La présence des forges, qui se développent à partir du XVI^e siècle, est signalée au sud du bourg sur la carte d'État-major de 1866.



UP22-04-ETAT MAJOR : Pouancé - Carte d'état-major (1866)-(SCAN Historique à l'échelle du 1:40000)

Une simplification parcellaire progressive



UP22-03-ORTHO_1958 – Pouancé – Orthophoto 1958 - (BD ORTHO Historique 1958)



UP22-02-ORTHO_ Pouancé – Orthophoto 2012-- (BD ORTHO)

L'orthophoto de 1958 montre une organisation assez homogène de la trame parcellaire qui se forme d'entités morcelée dont la taille s'amenuise sur les pentes des vallées, prenant ponctuellement des formes laniérées perpendiculaire à la vallée.

La comparaison des orthophotos de 1958 et 2013 permet de constater une dynamique de simplification parcellaire modeste mais généralisée sur la période. Peu à peu, les initiatives de remembrement tendent à proposer un parcellaire de taille plus importante, de forme plus géométrique, bien qu'à l'approche des vallées le tissu soit plus resserré.

Le rapide développement de la céréaliculture favorise la remise en cause de la présence bocagère. Peu à peu, les paysages s'ouvrent avec la diminution du réseau bocager, agrémenté çà et là d'arbres isolés, reliquats des linéaires bocagers anciens.

Un développement des grandes cultures

Le paysage du Segréen est traditionnellement rythmé par des lignes végétales denses avec des strates arborées et arbustives. On note visuellement une évolution du bocage qui semble tendre vers une diminution, certains secteurs étant aujourd'hui totalement déstructurés, notamment dans le secteur de Saint-Julien-de-Vouvantes. Si cette tendance s'amplifie, le paysage des secteurs en creux va progressivement s'ouvrir et s'homogénéiser. Ce changement s'accompagnera alors d'une perte de la diversité des échelles et degrés d'ouverture et par un accroissement du caractère sensible, la trame bocagère jouant un rôle fondamental dans l'intégration des bâtiments ruraux, bourgs et villages et dans la valorisation du paysage (écrans successifs, effet de transparence, augmentation de la profondeur paysagère...).



UP22-40-XXX Plusieurs dynamiques en cours au sein de l'unité: ouverture des paysages agricoles qui renforce la présence ponctuelle des arbres dispersés, développement des peupleraies dans les vallées en second plan (L'Hôtellerie-de-Flée - 2015)



UP22-40-XXX Développement des grandes cultures et des activités arboricoles contribuent à ouvrir les paysages (Loire - 2015)



UP22-40-XXX La déstructuration progressive du réseau bocager est visible au sein des paysages agricoles (Bécon-les-Granits - 2015)



UP22-40-XXX Des initiatives de replantation des haies bocagères sont visibles dans les paysages agricoles de l'unité (Pouancé - 2015)

Avec le développement des grandes cultures, les signes visuels se lisent au travers de la multiplication des bâtiments d'exploitation (stockage, stabulation... et ce notamment dans le nord) Ces nouveaux bâtiments modifient profondément la structure de l'urbanisation rurale. Traditionnellement, les bâtiments étaient relativement modestes, généralement intégrés au cœur d'une végétation dense... les fermes ont peu de présence et d'impacts paysagers, leur discrétion étant renforcée par la palette chromatique sombre (schistes - brique — ardoise)

Les dynamiques en cours vont vers un développement de bâtiments aux volumes imposants, souvent implantés sans réflexion particulière par rapport aux lignes de crêtes. On constate également une évolution de la palette chromatique vers des couleurs claires. Ceci implique un impact visuel majeur.



UP22-40-XXX Les développements agricoles et notamment des activités d'élevage multiplient le nombre et le volume des bâtiments (Freigné - 2015)



UP22-40-XXX L'élevage est une activité structurante de l'unité. Le changement d'échelle de l'activité renforce la présence du bâti dans le paysage (Loire - 2015)



UP22-40-XXX Les développements urbains et l'aménagement d'une voie de contournement de bourg de Pouancé contribuent à enclaver les terrains agricoles (2012)

À la périphérie des bourgs, la périurbanisation au gré des opportunités foncières isole parfois certaines parcelles agricoles. Ces parcelles se trouvent coupées du reste de l'espace rural et leur surface ne suffit plus pour une exploitation devant être rentable. Ces terrains deviennent ainsi des friches agricoles en attendant qu'une nouvelle fonction leur soit attribuée (le plus souvent elles sont finalement dédiées à leur tour au développement urbain). On assiste ainsi à la disparition progressive des parcelles agricoles proches de l'urbanisation.

La matrice agricole structurante du paysage s'ouvre et trouve de nouveaux repères comme les éoliennes.



UP22-40-XXX L'unité paysagère des marches entre Anjou et Bretagne connaît un développement important des infrastructures éoliennes (Abbaretz - 2015)

Le renforcement des boisements sur les crêtes et la fermeture des vallées

A l'image des dynamiques observées à l'est de Pouancé, l'unité paysagère est en proie à un renforcement des boisements sur les crêtes. Si le maillage des haies bocagères constitue la principale couverture végétale de l'unité, de nombreux bois prennent le relais sur les lignes de crêtes. Écrans et/ou relais visuels, ils soulignent le sommet des ondulations. De plus en plus, la part des conifères augmente dans les replantations, ce qui change totalement la silhouette de ces bois.



UP22-40-XXX Le renforcement des boisements sur les crêtes est en cours au sein de l'unité (Loire - 2015)

Par ailleurs, l'unité paysagère connaît des dynamiques de fermeture progressive des vallées en lien avec l'enrichissement des abords des cours d'eau et le développement de la populiculture.

Un développement urbain pavillonnaire qui créé de nouveaux enjeux

La comparaison des orthophotos de 1958 et de 2013 montre le phénomène d'extension urbaine exponentielle connue par Pouancé entre les deux dates. Ces évolutions sont particulièrement visibles sur la partie est du bourg sous forme de poches résidentielles qui par à-coup successifs, épaississent le bourg sur des surfaces quasi-équivalentes à celle de la ville ancienne.

Plus récemment, la ville s'est orientée vers l'étang de Saint-Aubin vers le nord, se diffusant en surplomb du plan d'eau. Les dernières implantations ont lieu sur les coteaux de l'ouest surplombant le bourg ancien et créant de nouveaux enjeux en termes de covisibilité avec le patrimoine historique de la commune.



UP22-40-XXX Les développements urbains récents au nord de Pouancé surplombent l'étang de Saint-Aubin (2012)



UP22-40-XXX Des développements urbains sont en cours au nord du bourg à proximité de l'étang de Saint-Aubin (Pouancé - 2015)



UP22-40-XXX Le développement de l'urbanisation sur les coteaux à l'ouest du bourg fait émerger de nouveaux enjeux en lien avec la préservation des perspectives sur le patrimoine (Pouancé - 2015)

La nouvelle typologie, s'inspirant de formes architecturales contemporaines, crée un nouveau langage architectural qui, malheureusement, ne correspond plus à l'architecture ventriculaire. Il s'agit plutôt d'une banalisation et d'une répétition des formes déjà vues à l'échelle nationale ou même européenne.

L'habitat traditionnel associant une unité d'habitation, des dépendances et comportant une ou plusieurs caves est désormais remplacé par une maison individuelle accompagnée d'un garage.

Il est à noter que le schiste est parfois repris dans des projets contemporains, marquant ainsi une volonté de s'ancrer dans l'identité du territoire.

Les extensions urbaines impliquent la construction de nouvelles infrastructures afin d'accorder le nouveau tissu bâti aux réseaux : routier, électrique, d'eau, d'assainissement ou téléphonique. Quand les voies traversent les bourgs et les villages, elles sont confrontées aux tissus urbains existants qui sont souvent peu appropriés à une telle utilisation de la voiture et à un partage modal entre différents usagers (piétons, vélos, voitures, poids lourds...)

Un développement des équipements de loisirs

Le secteur de Pouancé connaît un développement des activités de loisirs aux abords de l'étang de Saint-Aubin. Ces dynamiques se matérialisent par l'aménagement d'équipements de type aire de jeux, base nautique...



UP22-40-XXX Autour de l'étang de Saint-Aubin, les quais ont été aménagés et des équipements de loisirs développés (Pouancé - 2015)

Un développement des zones d'activités

L'exemple de Pouancé souligne le développement des zones d'activités en extension des bourgs. Ainsi, au nord-est du bourg, la commune a connu une multiplication des bâtiments d'activités à proximité de la voie de contournement est. Le positionnement stratégique en situation d'entrée de ville de cette zone d'activités créé de nouveaux enjeux en termes d'intégration paysagère. Si l'entrée de ville est relativement préservée du fait de la présence d'alignement d'arbres bordant la voie, la présence de la zone d'activités est très visible depuis le nord de Pouancé. L'ensemble des bâtiments d'activités aux volumes imposants, aux couleurs claires, composent le paysage de frange urbaine.



UP22-40-XXX Au nord de Pouancé, le développement de la zone d'activité de la Pidaie est très visible depuis les plateaux du nord (Pouancé - 2015)

La présence des zones d'activités en situation d'entrée de ville des principales agglomérations est une constante de l'unité des marches entre Anjou et Bretagne. Le plus souvent, ces zones se développent à proximité des carrefours connectés aux axes principaux et aux axes de contournement de la ville, bénéficiant ainsi des conditions d'accessibilité routières optimales.



UP22-40-XXX L'entrée nord de Segré depuis la D923 a vu se développer des zones d'activités imposantes (Segré - 2015)



UP22-40-XXX Au sud de Châteaubriant, la zone d'activités s'est développée sur la partie sud de la ville. La voie de contournement de la ville a été prolongée et entoure désormais la frange sud de la zone d'activités (2012)

Un développement des infrastructures routières

A l'instar de la prolongation de la voie de contournement de Châteaubriant sur la partie sud, le renforcement des infrastructures routières est une dynamique forte de l'unité. L'aménagement de la rocade Sud de Châteaubriant a été engagé dès 2006 avec un premier giratoire opérationnel sur la RD 771 à l'entrée Sud-Ouest. Le pont permettant de passer au-dessus de la ligne du futur tram-train vers Nantes a été construit fin 2008. La mise en service de la rocade est effective depuis le 5 novembre 2010.

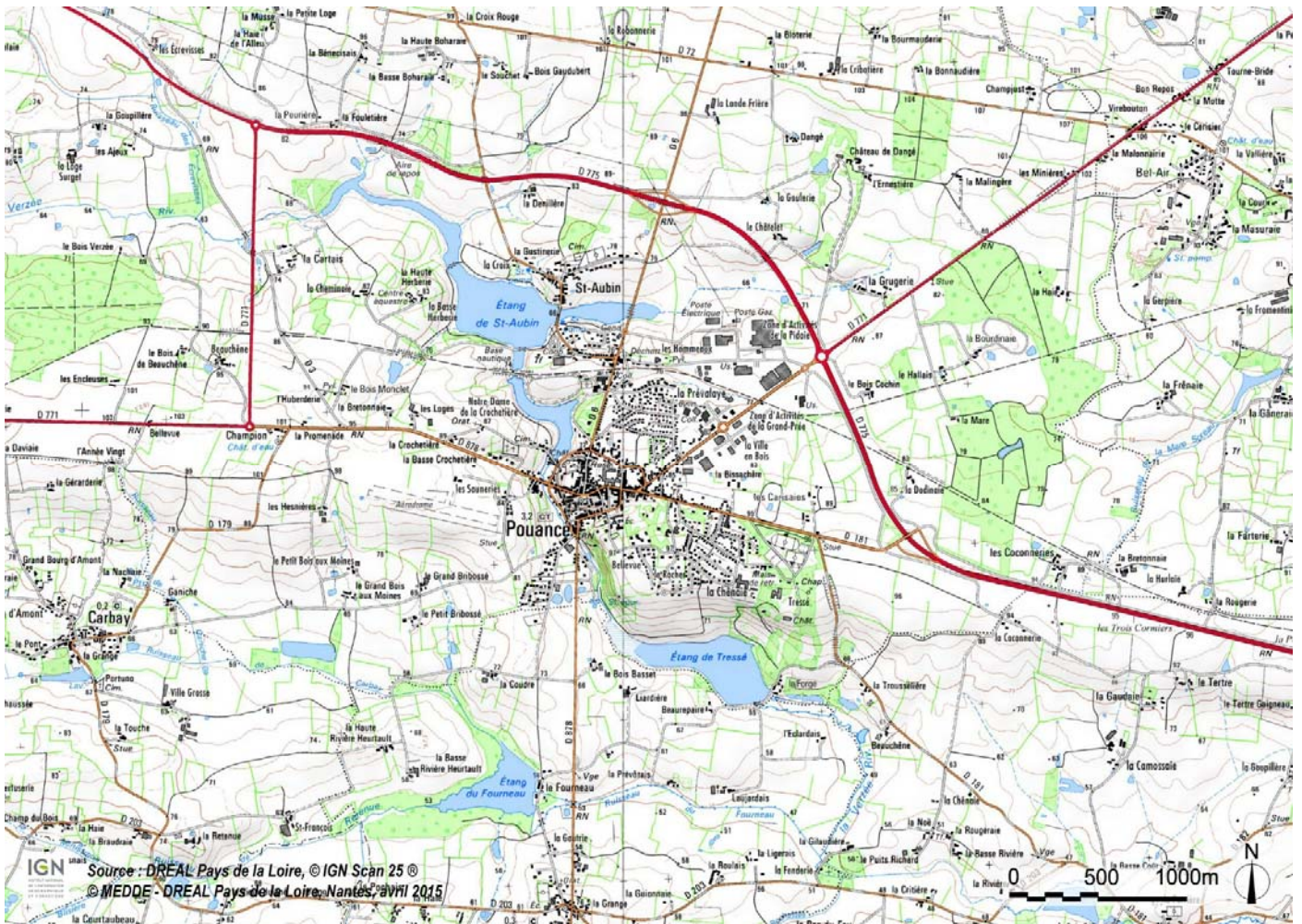
Dans le secteur de Pouancé, il s'est opéré à travers un axe de contournement (D775) qui contourne désormais la ville par l'est et le nord pour relier toujours plus efficacement Angers à Rennes.

Le développement de l'axe Angers-Rennes et de l'axe Candé-Ancenis est nettement perceptible avec le doublement et élargissement des voies, le traitement des abords et des carrefours (multiplication des grands carrefours giratoires...), et les projets de développement de quelques zones d'activités (tel la ZA de l'Ombree à Combrée sur l'axe Angers-Rennes ou celle de La Joliveraie à Freigné sur l'axe Candé-Ancenis).

La réalisation d'un 3ème créneau de dépassement sur la route RD 771 reliant Châteaubriant à Nozay est envisagée à long terme, suite à la réalisation d'un 2ème tronçon de 1200 m entre le carrefour reliant la RD 175 en direction de Derval et la zone d'activités

économiques de la Bergerie en septembre 2008. Les travaux de la déviation de Treffieux, déclarée d'utilité publique le 16 juillet 2008, ont débuté en 2013 pour une mise en service projetée fin 2016.

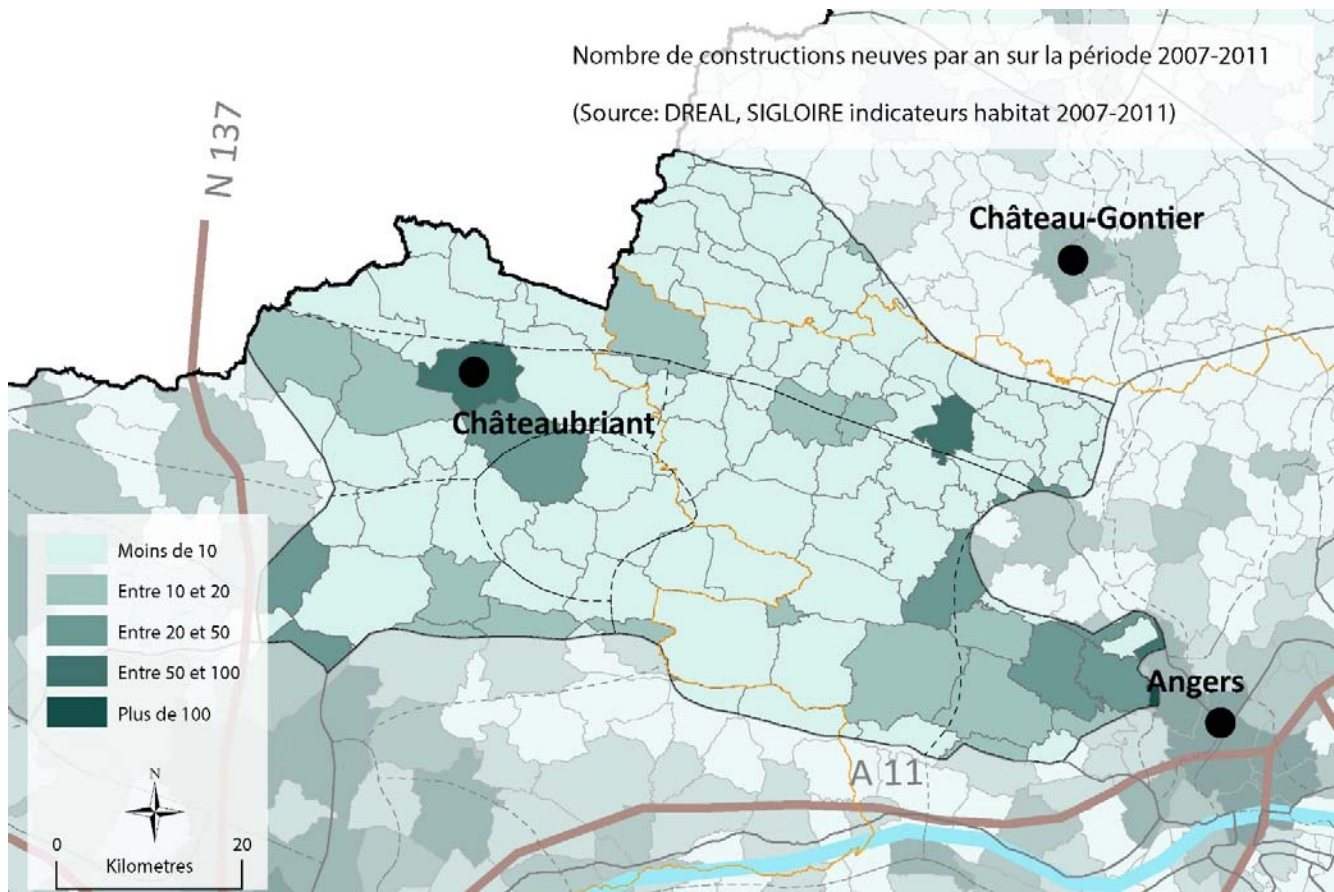
La mise en 2 x 2 voies de l'axe Bretagne Anjou Rennes Angers est également bien avancée. Sur l'Ille et Vilaine, la mise en 2 x 2 voies est effective de Rennes jusqu'à Retiers.



UP22-01-IGN2013- Carte IGN 2013 du secteur de Pouancé (SCAN 25)

4.2 Des pressions plus fortes à proximité des agglomérations voisines et de Châteaubriant

La carte des dynamiques constructives sur la période 2007-2011 affiche des tendances bien marquées pour la période 2007-2011. Ainsi les communes situées à proximité des grandes agglomérations voisines ont connu des dynamiques plus soutenues, tout particulièrement autour du pôle angevin (Le Loroux-Béconnais, Candé). Par ailleurs, les pôles castelbriantais segréens ont également connu un rythme de construction élevé sur la dernière période attestant d'une attractivité particulièrement forte à l'échelle de l'unité.



UP22-40-DYN- Le pôle castelbriantais a connu des dynamiques constructives très fortes sur la période 2007-2011 (Source : DREAL, SIGLOIRE indicateurs habitat 2007-2011)

L'unité ne semble pas avoir à gérer de grosses pressions d'urbanisation sauf au niveau des centres urbains (Candé - Pouancé - Segré) et des quelques bourgs subissant l'influence d'Angers (le Louroux-Béconnais et Bécon-Les-Granits) Pour les bourgs sous influence d'Angers, les extensions se font alors généralement en continuité du bourg, avec, lorsque la pente le permet, un étagement de l'habitat. Pour les centres urbains de l'unité, les extensions urbaines importantes s'accompagnent d'une consommation d'espace conséquente, de la banalisation des lisières urbaines avec parfois une perte de la lisibilité, de la structure urbaine ancienne, noyée dans les nouveaux lotissements.

Segré, Candé, Pouancé, Châteaubriant sont les points d'articulation urbaine de l'unité paysagère. Ils concentrent l'essentiel du dynamisme économique, qui se traduit par le développement d'infrastructure particulière comme les rocades de contournement, les zones industrielles et d'activités, des zones résidentielles de type lotissement souvent développées. Les voies de contournement jouent un rôle fondamental dans la perception de ces villes, remplaçant une progression ancienne vers le cœur de ville et une perception du tissu urbain traditionnel et original par une perception périphérique des lisières urbaines banalisantes

Au nord de Nantes, la pression urbaine devrait augmenter en fonction des projets d'infrastructures qui contribueront à « rapprocher » le territoire de l'agglomération nantaise. En ce sens, l'aménagement du tram-train est structurant.

4.3 La requalification des quartiers de gare

Un tram-train reliant Châteaubriant, Issé, et Abbaretz, à Nantes est en service depuis 2014, complétant ainsi la ligne de Train Express Régional existante avec Rennes. Le projet de Tram-train Nantes - Châteaubriant emprunte la voie de chemin de fer existante. Des arrêts sont installés à Abbaretz, Issé et Châteaubriant.

Concomitant à la mise en service de la ligne de tram-train, la requalification du quartier a été engagée à Châteaubriant pour accueillir logements, commerces, bureaux, halle de loisirs, plateforme de regroupement des bus scolaires, et zone de stockage de

wagons. La première tranche a porté sur l'aménagement du parvis de la gare avec modernisation du bâtiment voyageurs et des quais accueillant les voyageurs.

De même, le pôle segréen a connu une requalification de son quartier de gare. Sur 30 hectares, à la porte d'entrée sud de l'agglomération, le site, essentiellement composé d'une friche industrielle et d'un vaste territoire agricole et bocager, offre un fort potentiel de reconversion et de développement intra-rocade, facilité par les importantes réserves et fortes disponibilités foncières liées aux emprises ferroviaires en cours de déclassement. L'implantation du pôle santé est en projet, accompagné d'un pôle tertiaire et d'une offre d'habitat.

4.4 Activités de carrière et patrimoine

La partie ouest de l'unité paysagère est concerné par un important patrimoine en lien avec les activités minières et de carrière, notamment des mines de fer. En dehors des vestiges présents dans le paysage (chevalement, urbanisation de type corons...) et de quelques sites en activité (comme à Chazé-Henry, La Cornuaille...) l'activité minière semble visuellement appartenir au passé. Les anciens sites sont des secteurs actuellement en friche, des sites en devenir....

A Abbaretz, un terril de 80m s'inscrit dans le paysage rural et constitue une véritable curiosité perturbant les rapports d'échelle du paysage. Le terril et l'étang sont les marques laissées par l'extraction de la cassitérite (dernière exploitation 1951-57). Les 209 marches à gravir pour atteindre le sommet mènent à une vue imprenable. Cette zone a par ailleurs été reconvertie en base de loisirs avec tables d'orientation au sommet du terril, sentiers de randonnée (VTT, pédestre), parcours permanent d'orientation, tables de pique-nique.

De même, à Moisdon-la-Rivière, le passé minier est rappelé par le musée des forges.



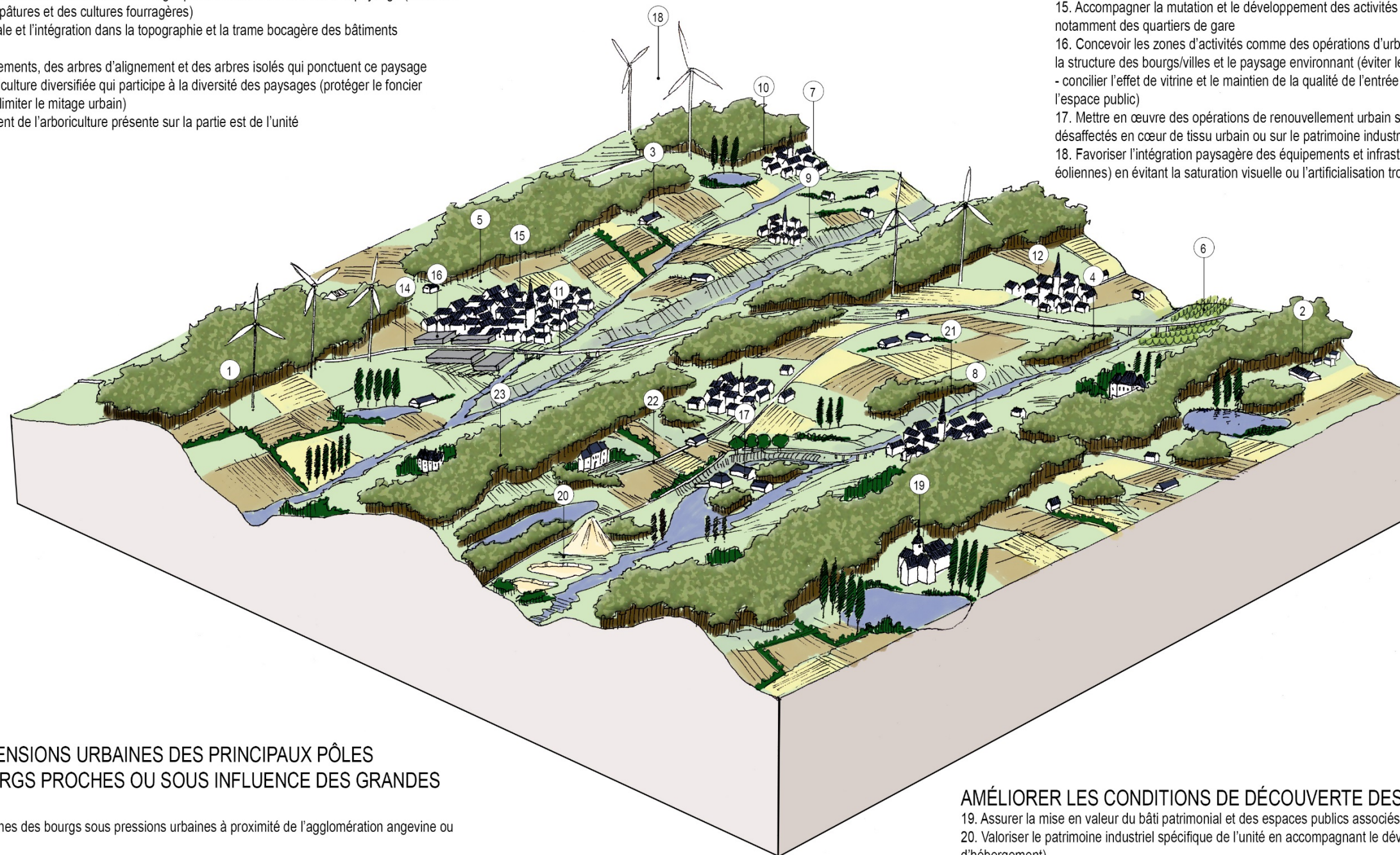
UP22-40-XXX- A Abbaretz, l'ancien site d'activité minière s'est reconverti en base de loisirs (Abbaretz - 2015)

5. Les enjeux de l'unité paysagère

Bloc-diagramme de synthèse des enjeux de l'unité paysagère des marches entre Anjou et Bretagne (22)

ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET DE L'IDENTITÉ RURALE LIÉE À LA TRADITION D'ÉLEVAGE

1. Recomposer le bocage à une échelle compatible avec l'activité agricole et l'occupation du sol (habitat, activités)
2. Accompagner le changement d'échelle des activités d'élevage qui induit des mutations dans le paysage (taille des bâtiments, agrandissement des pâtures et des cultures fourragères)
3. Veiller à la qualité architecturale et l'intégration dans la topographie et la trame bocagère des bâtiments d'exploitation
4. Assurer la pérennité des boisements, des arbres d'alignement et des arbres isolés qui ponctuent ce paysage
5. Assurer le maintien d'une agriculture diversifiée qui participe à la diversité des paysages (protéger le foncier agricole de la pression urbaine, limiter le mitage urbain)
6. Accompagner le développement de l'arboriculture présente sur la partie est de l'unité



ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS ET DES INFRASTRUCTURES

12. Assurer l'insertion des nouvelles infrastructures dans le paysage et notamment des axes de contournement des bourgs : doublement et élargissement des voies, traitement des abords et des carrefours
13. Valoriser les premiers plans et préserver le patrimoine végétal associé aux voies
14. Maîtriser les développements des activités au niveau des axes stratégiques et restructurer de manière qualitative les entrées de ville.
15. Accompagner la mutation et le développement des activités sur les pôles stratégiques, et notamment des quartiers de gare
16. Concevoir les zones d'activités comme des opérations d'urbanisme qui composent avec la structure des bourgs/villes et le paysage environnant (éviter les implantations en point haut - concilier l'effet de vitrine et le maintien de la qualité de l'entrée de ville - assurer la qualité de l'espace public)
17. Mettre en œuvre des opérations de renouvellement urbain sur les anciens secteurs d'activités désaffectés en cœur de tissu urbain ou sur le patrimoine industriel isolé
18. Favoriser l'intégration paysagère des équipements et infrastructures spécifiques (notamment éoliennes) en évitant la saturation visuelle ou l'artificialisation trop importante des paysages

MAÎTRISER LES EXTENSIONS URBAINES DES PRINCIPAUX PÔLES URBAINS ET DE BOURGS PROCHES OU SOUS INFLUENCE DES GRANDES AGGLOMÉRATIONS

7. Maîtriser les extensions urbaines des bourgs sous pressions urbaines à proximité de l'agglomération angevine ou des gares de la ligne tram-train
8. Promouvoir un traitement qualitatif des franges: limites de l'urbanisation, continuité entre les quartiers
9. Composer les nouveaux quartiers en préservant les structures bocagères, en valorisant la topographie naturelle et les vues sur le lointain
10. Utiliser les motifs végétaux identitaires (bosquets, bois, haies) pour travailler la perception des franges urbaines et de l'habitat diffus
11. Limiter l'impact visuel et structurel des voiries dans le paysage des aménagements péri-urbains en anticipant le devenir des espaces entre frange urbaine et voie nouvelle

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE DÉCOUVERTE DES PAYSAGES

19. Assurer la mise en valeur du bâti patrimonial et des espaces publics associés
20. Valoriser le patrimoine industriel spécifique de l'unité en accompagnant le développement de l'offre de loisirs et d'hébergement).
21. Limiter la fermeture des fonds de vallée pour maintenir les perspectives et valoriser le patrimoine bâti et naturel des principales rivières
22. Soigner l'occupation des coteaux : préserver le petit parcellaire et le réseau de chemin à l'appui des pentes, assurer le dégagement des points de vues, valoriser la perception du patrimoine
23. Préserver les boisements principaux et accompagner les usages de loisirs associés aux ensembles forestiers

Pour en savoir plus sur les enjeux des paysages à l'échelle régionale :

Lien sur les enjeux régionaux

Les enjeux développés sont des pistes de réflexion et d'action pour les acteurs locaux qui retraduisent les enjeux révélés à l'échelle régionale. Ils se traduisent de manière synthétique dans le bloc diagramme ci-dessus.

5.1 Accompagner l'évolution de l'activité agricole et de l'identité rurale liée à la tradition d'élevage

La trame bocagère est fortement présente dans cette unité et anime un paysage de qualité associé à une tradition d'élevage. La gestion de ce patrimoine arboré doit se faire en synergie avec le développement de l'agriculture. Le réseau de haies caractéristique du terroir est un atout à mobiliser en vue de l'intégration du bâti dans le paysage rural.

- o Recomposer le bocage à une échelle compatible avec l'activité agricole et l'occupation du sol (habitat, activités)
- o Accompagner le changement d'échelle des activités d'élevage qui induit des mutations dans le paysage (taille des bâtiments, agrandissement des pâtures et des cultures fourragères)
- o Veiller à la qualité architecturale et l'intégration dans la topographie et la trame bocagère des bâtiments d'exploitation
- o Assurer la pérennité des boisements, des arbres d'alignement et des arbres isolés qui ponctuent ce paysage
- o Assurer le maintien d'une agriculture diversifiée qui participe à la diversité des paysages (protéger le foncier agricole de la pression urbaine, limiter le mitage urbain)
- o Accompagner le développement de l'arboriculture présente sur la partie est de l'unité



UP22-50-XXX- Si le développement des bâtiments agricoles en lien avec l'élevage est une dynamique forte, l'unité présente des exemples d'intégration paysagère qualitative (Bécon-les-Granits)



UP22-50-XXX- L'implantation des bâtis agricoles en continuité des haies boisés favorise une intégration paysagère plus qualitative (Pouancé)



UP22-50-XXX- La préservation des jardins privés à proximité des bourgs participe au cadrage des extensions urbaines (Pouancé)

5.2 Maîtriser les extensions urbaines des principaux pôles urbains et de bourgs proches ou sous influence des grandes agglomérations

La proximité des grandes infrastructures (RN137 à l'ouest), l'influence de l'agglomération angevine à l'est et la présence d'axes structurants dans l'unité (route D775 Angers/Rennes, liaison tram-train) induisent de fortes pressions urbaines non seulement sur les pôles urbains majeurs (Châteaubriant, Segré, Candé, Pouancé) mais aussi sur les bourgs à proximité. Cela impose nécessairement une vigilance plus forte sur ces secteurs en matière d'encadrement du développement urbain induit. Face à cette disparité des dynamiques urbaines sur le territoire de l'unité, il serait souhaitable de stopper la diffusion de l'habitat en dehors des espaces concernés par des projets de développement de transports en commun ou de renforcement d'infrastructures. Un développement maîtrisé des communes concernées par des stations de tram-train est ainsi à envisager. L'enjeu est sur ces espaces de mener des réflexions pour une structuration sur le long terme qui permettent d'éviter la banalisation des paysages.

La qualité du bocage ne pourra être préservée qu'à la condition qu'un véritable coup d'arrêt soit donné à l'étalement urbain. Dans le choix et le traitement des extensions résidentielles, l'enjeu est par ailleurs de préserver les structures bocagères et d'accompagner les projets d'un volet d'insertion paysagère.

On pourra retrouver au sein des projets certains éléments des structures traditionnelles : intégration architecturale (matériaux et couleurs respectueuses du style architectural spécifique de l'unité), introduction de repères dans le paysage urbain, qualification des espaces publics.

Sur les secteurs pavillonnaires ni véritablement ruraux, ni urbains, l'enjeu est avant tout de recomposer les espaces situés l'intérieur des enveloppes déjà urbanisées avant d'envisager toute nouvelle extension urbaine. Il s'agit de favoriser une hiérarchisation des voies (repérage), une diversité de densités urbaines en relation avec les réseaux de transports, une mixité fonctionnelle et des coupures vertes dans l'enveloppe urbanisée. L'objectif est de poser la question de la création de quartier urbain à partir du tissu pavillonnaire existant en remettant en lecture le paysage et le site d'implantation du quartier.

Sur les zones rurales ayant subi une forte pression urbaine linéaire, l'enjeu est de parvenir à une meilleure structuration des développements à venir (soit pour retrouver un paysage agricole cohérent soit pour développer un vrai tissu urbain identitaire).

- o Maîtriser les extensions urbaines des bourgs sous pressions urbaines à proximité de l'agglomération angevine ou des gares de la ligne tram-train
- o Promouvoir un traitement qualitatif des franges: limites de l'urbanisation, continuité entre les quartiers

- Composer les nouveaux quartiers en préserver les structures bocagères, en valorisant la topographie naturelle et les vues sur le lointain
- Utiliser les motifs végétaux identitaires (bosquets, bois, haies) pour travailler la perception des franges urbaines et de l'habitat diffus
- Limiter l'impact visuel et structurel des voiries dans le paysage des aménagements péri-urbains en anticipant le devenir des espaces entre frange urbaine et voie nouvelle

5.3 Accompagner le développement des zones d'activités et des infrastructures

Le développement de l'agglomération angevine et du pôle de Châteaubriant, associé à la multiplication des réseaux de transport (et notamment le tram-train Nantes-Châteaubriant) ont eu un impact sur le développement économique de l'unité, à l'image du sud de Châteaubriant. Ce développement a parfois été peu intégré dans son environnement et impacte alors le paysage, notamment sur les franges urbaines. Dès lors, l'enjeu d'un accompagnement des aménagements économiques et infrastructurels apparaît essentiel pour maintenir la qualité des paysages.

- Assurer l'insertion des nouvelles infrastructures dans le paysage et notamment des axes de contournement des bourgs : doublement et élargissement des voies, traitement des abords et des carrefours
- Valoriser les premiers plans et préserver le patrimoine végétal associé aux voies
- Maitriser les développements des activités au niveau des axes stratégiques et restructurer de manière qualitative les entrées de ville
- Accompagner la mutation et le développement des activités sur les pôles stratégiques, et notamment des quartiers de gare
- Concevoir les zones d'activités comme des opérations d'urbanisme qui composent avec la structure des bourgs/villes et le paysage environnant (éviter les implantations en point haut - concilier l'effet de vitrine et le maintien de la qualité de l'entrée de ville – assurer la qualité de l'espace public)
- Mettre en œuvre des opérations de renouvellement urbain sur les anciens secteurs d'activités désaffectés en cœur de tissu urbain
- Favoriser l'intégration paysagère des équipements et infrastructures spécifiques (notamment éoliennes) en évitant la saturation visuelle ou l'artificialisation trop importante des paysages



UP22-50-XXX Le positionnement des bâtiments d'activités aux abords des axes principaux créé des enjeux importants en termes d'intégration paysagère. Le positionnement en point haut des bâtiments renforce leur visibilité sur de longue distance (Segré)



UP22-50-XXX L'aménagement d'alignement d'arbres permet de créer un paysage de zone d'activités plus qualitatif (Pouancé)

5.4 Améliorer les conditions de découverte des paysages

En vue de valoriser les paysages de l'unité, il est essentiel d'assurer un traitement qualitatif des covisibilités induites par la topographie et de la perception des sites en règle générale. Cette perception passe aussi par l'aménagement de cheminements qui participent à la découverte des paysages. En la matière, les vallées du Don et de l'Oudon présentent un potentiel de valorisation important de leur patrimoine naturel et architectural. Par ailleurs, l'unité des marches entre Anjou et Bretagne bénéficie d'un héritage industriel spécifique (notamment minier) dont la préservation s'affirme comme un enjeu important de valorisation des paysages.

- Assurer la mise en valeur du bâti patrimonial et des espaces publics associés
- Valoriser le patrimoine industriel spécifique de l'unité en accompagnant le développement de l'offre de loisirs et d'hébergement)
- Limiter la fermeture des fonds de vallée pour maintenir les perspectives et valoriser le patrimoine bâti et naturel des principales rivières
- Soigner l'occupation des coteaux : préserver le petit parcellaire et le réseau de chemin à l'appui des pentes, assurer le dégagement des points de vues, valoriser la perception du patrimoine
- Préserver les boisements principaux et accompagner les usages de loisirs associés aux ensembles forestiers



UP22-50-DYN- Le maintien et la valorisation des perspectives sur le patrimoine constituent un enjeu important de l'unité des marches entre Anjou et Bretagne (Pouancé)



UP22-50-DYN- Le maintien et la valorisation des perspectives sur le patrimoine participent à la qualité des entrées de ville (Pouancé)